



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**



Distr.
Restreinte

UNEP/OzL.Pro/ExCom/45/17
8 mars 2005

FRANÇAIS
ORIGINAL: ANGLAIS

COMITÉ EXÉCUTIF
DU FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL
Quarante-cinquième réunion
Montréal, 4 – 8 avril 2005

**AMENDEMENTS AU PROGRAMME DE TRAVAIL DU PNUE
POUR L'ANNEE 2005**

Par souci d'économie, le présent document a été imprimé en nombre limité. Aussi les participants sont-ils priés de se munir de leurs propres exemplaires et de s'abstenir de demander des copies supplémentaires.

OBSERVATIONS ET RECOMMANDATIONS DU SECRÉTARIAT DU FONDS

1. Le PNUE demande au Comité exécutif d'approuver un montant de 1 793 213 \$US au titre des amendements à son Programme de travail pour 2005, plus les coûts d'appui d'agence de 171 541 \$US.

2. Les activités proposées dans les amendements au Programme de travail du PNUE sont présentées dans le Tableau 1 ci-dessous :

Tableau 1 : Amendements au Programme de travail du PNUE

| Pays | Activité/Projet | Montant sollicité \$US | Montant recommandé \$US |
|--|--|---------------------------|----------------------------|
| SECTION A : ACTIVITÉS RECOMMANDÉES POUR APPROBATION GLOBALE | | | |
| A1. Renouvellement des projets de renforcement des institutions : | | | |
| Tonnes PAO | | | |
| République centrafricaine | Prolongation du projet de renforcement des institutions : phase IV | s.o. | 60 000 |
| Comores | Prolongation du projet de renforcement des institutions : phase IV | s.o. | 60 000 |
| Congo | Prolongation du projet de renforcement des institutions : phase IV | s.o. | 60 000 |
| Géorgie | Renouvellement du projet de renforcement des institutions : phase IV | s.o. | 60 667 |
| Lesotho | Renouvellement du projet de renforcement des institutions : phase III | s.o. | 26 000 |
| Ile Maurice | Renouvellement du projet de renforcement des institutions : phase II | s.o. | 60 000 |
| Sous-total – Projets de renforcement des institutions : | | | 326 667 |
| A2. Autres activités : | | | |
| Internationales | Assistance à la sensibilisation régionale 2000 | | 200 000 |
| Sous-total – Autres activités | | | 200 000 |
| SOUS-TOTAL SECTION A | | | 526 667 |
| SECTION B : ACTIVITÉS RECOMMANDÉES POUR EXAMEN INDIVIDUEL | | | |
| B1. Préparation de projets : | | | |
| Fidji | Élaboration d'un plan d'élimination totale des SAO | | 15 000 |
| Sous-total – Activités de préparation de projets : | | | 15 000 |
| B2. Renouvellement des projets de renforcement des institutions : | | | |
| Tonnes PAO | | | |
| Dominique | Renouvellement du projet de renforcement des institutions : phase II (deuxième année) | s.o. | 13 000 |
| Honduras | Renouvellement du projet de renforcement des institutions : phase IV | s.o. | 60 000 |
| Saint-Vincent-et-les Grenadines | Renouvellement du projet de renforcement des institutions : phase II (deuxième année) | s.o. | 30 000 |
| Sous-total – Projets de renforcement des institutions | | | 103 000 |
| B3. Autres activités : | | | |
| Internationales | Supports de sensibilisation | | 120 000 |
| Régionales : AFR | Projet sous-régional d'harmonisation des mécanismes législatifs et de réglementation visant à améliorer la surveillance et le contrôle de la consommation de SAO en Afrique anglophone | | 140 000 |
| Sous-total – Autres activités | | | 260 000 |
| SOUS-TOTAL SECTION B | | | 378 000 |

| Pays | Activité/Projet | Montant sollicité \$US | Montant recommandé \$US |
|---|--|------------------------|-------------------------|
| SECTION C : ACTIVITÉS DES PLANS DE GESTION DES FRIGORIGÈNES ET PROJETS D'INVESTISSEMENT | | | |
| Bhoutan | Mise en œuvre du PP/PGF : Élaboration de réglementations sur l'ozone et coopération régionale en vue de leur mise en œuvre | 20 000 | [1] |
| Bhoutan | Mise en œuvre du PP/PGF : Programme de sensibilisation à l'élimination des SAO dans le cadre du Protocole de Montréal | 20 000 | [1] |
| Bhoutan | Mise en œuvre du PP/PGF : Programme de formation des formateurs destiné aux agents des douanes et des forces de l'ordre | 55 000 | [1] |
| Bhoutan | Mise en œuvre du PP/PGF : Programme de formation des formateurs destiné au secteur de l'entretien des équipements de réfrigération | 29 000 | [1] |
| Bhoutan | Mise en œuvre du PP/PGF : Renforcement des capacités et échanges d'informations en matière de gestion des halons | 20 000 | [1] |
| Bhoutan | Mise en œuvre du PP/PGF : Suivi de la mise en œuvre des projets du PGF | 30 000 | [1] |
| Chine | Plan d'élimination des CFC dans le secteur de l'entretien des équipements de réfrigération | 450 000 | [2] |
| Guinée | Exécution de la mise à jour du PGF : Programme de formation des agents des douanes | 25 000 | [3] |
| Guinée | Exécution de la mise à jour du PGF : Programme de formation destiné au secteur de la réfrigération | 25 000 | [3] |
| Guinée | Exécution de la mise à jour du PGF : Suivi des activités | 20 000 | [3] |
| Mali | Exécution de la mise à jour du PGF : Deuxième phase de la formation sur le contrôle des SAO et des produits contenant ces substances | 29 546 | [4] |
| Mali | Exécution de la mise à jour du PGF : Deuxième phase de la formation destinée aux techniciens en réfrigération | 25 000 | [4] |
| Mali | Exécution de la mise à jour du PGF : Suivi des activités | 20 000 | [4] |
| Myanmar | Mise en œuvre du PGF : Préparation de la réglementation sur les SAO | 13 000 | [5] |
| Myanmar | Mise en œuvre du PGF : Suivi de la mise en œuvre du PGF | 22 000 | [5] |
| Nicaragua | Exécution de la mise à jour du PGF : Programme de certification et d'accréditation des techniciens en réfrigération | 40 000 | [6] |
| Nicaragua | Exécution de la mise à jour du PGF : Programme de lutte contre le commerce illégal de CFC | 15 000 | [6] |
| Nicaragua | Exécution de la mise à jour du PGF : Programme de suivi et de contrôle des activités | 30 000 | [6] |
| Sous-total – Plans de gestion des frigorigènes et projets d'investissement | | 888 546 | |
| SOUS-TOTAL SECTION C | | 888 546 | |
| Sous-total | | 1 793 213 | |
| Coûts d'appui d'agence (nuls pour le renforcement des institutions; 13 % pour les autres activités) : | | 171 541 | |
| Total : | | 1 964 754 | |

[1] Voir document UNEP/OzL. Pro/ExCom/45/45

[2] Voir document UNEP/OzL. Pro/ExCom/45/26

[3] Voir document UNEP/OzL. Pro/ExCom/45/30

[4] Voir document UNEP/OzL. Pro/ExCom/45/36

[5] Voir document UNEP/OzL. Pro/ExCom/45/39

[6] Voir document UNEP/OzL. Pro/ExCom/45/40

SECTION A : ACTIVITÉS RECOMMANDÉES POUR APPROBATION GLOBALE**A1 : Renouvellement des projets de renforcement des institutions**

| | | |
|----|--------------------------------------|-------------|
| a) | République centrafricaine (phase IV) | 60 000 \$US |
| b) | Comores (phase IV) | 60 000 \$US |
| c) | Congo (phase IV) | 60 000 \$US |
| d) | Géorgie (phase IV) | 60 667 \$US |
| e) | Lesotho (phase III) | 26 000 \$US |
| f) | Maurice (phase II) | 60 000 \$US |

Description des projets

3. Les descriptions des projets de renforcement des institutions menés dans les six pays ci-dessus figurent à l'Annexe I du présent document.

Observations du Secrétariat du Fonds

4. La République centrafricaine, les Comores, le Congo et l'île Maurice ont demandé une augmentation du financement de leurs projets de renforcement des institutions de 30 000 \$US par an, conformément à la décision 43/37 adoptée par le Comité exécutif à sa 43^e Réunion. Ces quatre pays remplissent les conditions stipulées dans la décision 43/37, à savoir :

- Leur consommation de SAO est faible ou très faible;
- Des agents à temps complet ont été nommés pour gérer leur Unité nationale de l'ozone; et
- Des systèmes nationaux d'autorisations visant le contrôle des importations de SAO ont été mis en place dans chaque pays.

5. Le Lesotho (non-signataire de l'amendement de Montréal), un pays à très faible volume de consommation, a indiqué dans son rapport périodique que des initiatives ont été prises en vue de la mise en place d'un système national d'autorisations. Il a par ailleurs indiqué que des réglementations visant à contrôler les mouvements transfrontaliers de SAO ont récemment été approuvées par son parlement et seront bientôt publiées au journal officiel.

Recommandations du Secrétariat du Fonds

6. Le Secrétariat du Fonds recommande l'approbation globale des projets susmentionnés, avec les niveaux de financement indiqués au Tableau 1. Le Comité exécutif est invité à communiquer aux gouvernements de ces six pays les observations présentées à l'Annexe II du présent document.

7. Le Comité exécutif pourrait également envisager la possibilité que le Lesotho soumette à une réunion future une demande concernant l'augmentation proportionnelle du financement de la phase III de son projet de renforcement des institutions lorsque les réglementations sur les SAO seront en place.

A2 : Autres activitésRecommandation du Secrétariat du Fonds

8. Le Secrétariat du Fonds recommande l'approbation globale de l'activité figurant à la Section A2 du Tableau 1, avec le niveau de financement indiqué.

SECTION B : ACTIVITÉS RECOMMANDÉES POUR EXAMEN INDIVIDUEL**B1 : Préparation de projets**Fidji : Élaboration d'un plan d'élimination totale des SAODescription du projet

9. Le PNUE sollicite un financement de 15 000 \$US plus coûts d'appui d'agence en vue de la préparation de sa part d'un projet visant l'élimination durable de toutes les SAO aux Fidji. Un financement supplémentaire a été sollicité par le PNUD au titre de son programme de travail (UNEP/OzL.Pro/ExCom/45/18) dans le cadre d'une demande de préparation de projet relatif à cette activité, dont le montant total s'élève à 31 870 \$US. Ce projet, devant être mis en œuvre conjointement par le PNUE et le PNUD, entend éliminer la nouvelle consommation identifiée de bromure de méthyle et fournir une assistance complémentaire spécifique aux activités typiques de la mise à jour d'un plan de gestion des frigorigènes, pour permettre aux Fidji de maintenir l'élimination des CFC obtenue en 2000.

Observations du Secrétariat du Fonds

10. La consommation de CFC des Fidji est nulle depuis 2000. Les Fidji ont reçu un plan de gestion des frigorigènes avant la décision 31/48 (lignes directrices concernant les plans de gestion des frigorigènes) et ne se sont donc pas engagés à respecter les mesures de contrôle des CFC prévues dans le Protocole de Montréal pour 2005 et 2007, sans assistance complémentaire. Ils ont toutefois réussi à respecter les exigences du Protocole et à éliminer totalement leur consommation de CFC sur une base annuelle.

11. Conformément à la décision 31/48, les Fidji ont préparé un rapport détaillé sur la situation actuelle concernant l'élimination des CFC. Ce rapport, qui a été examiné par le Secrétariat, dresse la liste des activités d'assistance requises, qui comprend des équipements de récupération et de recyclage, des sites d'identification des CFC et des cours de formation qui devraient permettre aux Fidji d'adopter des mesures assurant le maintien de son élimination de ces substances. Les Fidji avaient dans un premier temps envisagé de demander la mise à jour de leur plan de gestion des frigorigènes au titre de la décision 31/48. Le Secrétariat a informé le PNUE et le PNUD qu'une telle demande risquait de ne pas être admissible aux fins de financement car les Fidji sont déjà en conformité avec les mesures de contrôle des CFC fixées pour 2005 et 2007.

12. La consommation de bromure de méthyle déclarée au Secrétariat de l'ozone au titre de l'Article 7 s'élève à 2,10 tonnes PAO alors que ce pays a une consommation de référence de

0,67 tonne PAO. Dans leur décision XVI/23, les Parties ont jugé que les Fidji étaient en situation de non-conformité avec les mesures de contrôle du bromure de méthyle stipulées dans le Protocole de Montréal et leur ont demandé de soumettre un plan d'action à cet égard. Il a également été noté que les Fidji pourraient soumettre une demande de modification de leur consommation de référence de bromure de méthyle. L'assistance préparatoire destinée au PNUD et au PNUE permettrait d'analyser les circonstances entourant l'augmentation apparente de la consommation de bromure de méthyle et de préparer un projet visant son élimination totale.

13. Attendu que des mesures urgentes doivent être prises pour réduire la consommation de bromure de méthyle et que les Fidji ont recensé des mesures complémentaires visant le maintien de l'élimination des CFC, le Secrétariat a suggéré qu'un financement pourrait être sollicité en vue de la préparation d'un projet final couvrant l'assistance nécessaire à l'élimination des CFC ainsi que l'élimination totale du bromure de méthyle. C'est sur cette base que la demande du PNUE a été soumise.

14. Ce projet a été recommandé pour examen individuel car le financement sollicité concerne le maintien d'une consommation nulle de CFC. La décision 39/48 constitue un précédent en la matière : le Comité exécutif était convenu de fournir une assistance financière limitée à des pays ayant une consommation de référence de bromure de méthyle mais pas de consommation réelle. Cette question a par ailleurs été soulevée par le Secrétariat au point 7 a) de l'ordre du jour : Questions soulevées pendant l'examen des projets. Ce projet mérite d'être examiné en raison de la haute qualité du rapport présenté par les Fidji, qui quantifie des besoins spécifiques et restreints.

Recommandation du Secrétariat du Fonds

15. Le Comité exécutif est invité à envisager l'approbation de la demande de préparation de projet au niveau de financement indiqué au Tableau 1 sur la base des informations fournies ci-dessus et conformément aux conclusions découlant de l'examen du point 7 a) de l'ordre du jour. Cette demande pourrait être approuvée sous réserve que toutes les propositions de financement concernant les CFC figurant dans le projet résultant soient directement liées aux besoins spécifiques recensés et quantifiés dans le rapport des Fidji sur la mise en œuvre de son plan de gestion des frigorigènes.

B2 : Renouvellement des projets de renforcement des institutions

| | | |
|----|--|-------------|
| a) | Honduras (phase IV) | 60 000 \$US |
| b) | Dominique (phase II, deuxième année) | 13 000 \$US |
| c) | Saint-Vincent-et-les Grenadines (phase II, deuxième année) | 30 000 \$US |

a) Honduras, Renouvellement du renforcement des institutions : phase IV

Description du projet

16. La description du projet de renforcement des institutions du Honduras est présentée à l'Annexe I du présent document.

Observations du Secrétariat du Fonds

17. En 2003, le Honduras a consommé 219,1 tonnes PAO de CFC et 366,5 tonnes PAO de bromure de méthyle. Alors que sa consommation de CFC était inférieure à son niveau de gel (331,6 tonnes PAO), celle du bromure de méthyle était supérieure au sien (259,4 tonnes PAO). Le Honduras se trouve donc en situation de non-respect des mesures de contrôle du bromure de méthyle prévues par le Protocole.

18. Cependant, à leur 15^e Réunion, les Parties, qui ont pris note de cette non-conformité, ont également reconnu (décision XV/35) les dégâts et les perturbations infligés à l'agriculture par l'ouragan Mitch en octobre 1998, qui ont contribué à intensifier le recours au bromure de méthyle, et ont loué les efforts déployés par le Honduras pour se remettre de cette situation. Cette décision a approuvé le plan d'action du Honduras visant son retour rapide à une situation de conformité grâce, notamment, à la réduction de sa consommation de bromure de méthyle de 412,52 tonnes PAO en 2002 à :

- i) 370,0 tonnes PAO en 2003;
- ii) 306,1 tonnes PAO en 2004; et
- iii) 207,5 tonnes PAO en 2005.

19. La consommation de bromure de méthyle pour 2003 (366,5 tonnes PAO) satisfait à la première obligation aux termes de la décision 15/35. Des projets approuvés pour le Honduras permettront, une fois mis en œuvre, d'atteindre les objectifs de réduction convenus pour l'avenir.

20. Le Honduras est un faible pays consommateur. Il a mis en place un système d'autorisations pour le CFC et le bromure de méthyle ainsi que des quotas d'importation en vigueur depuis le 13 novembre 2002. Son Unité de l'ozone est par ailleurs dotée d'un administrateur, ce qui l'habilite à recevoir un financement complémentaire pour le renforcement des institutions conformément à la décision 43/37.

Recommandations du Secrétariat du Fonds

21. Le Secrétariat du Fonds et le PNUE se sont accordés sur le niveau de financement indiqué au Tableau 1 ci-dessus pour le renouvellement du projet de renforcement des institutions du Honduras. La demande du Honduras est soumise pour examen individuel à la lumière des observations du Secrétariat susmentionnées. Le Comité exécutif est invité à communiquer au gouvernement du Honduras les observations figurant à l'Annexe II du présent document suite à son approbation du projet.

b) Dominique : Renouveaulement du renforcement des institutions : phase II, deuxième année**Dominique : Renouveaulement du renforcement des institutions**

| Résumé du projet et profil du pays | |
|--|---------------|
| Agence d'exécution | PNUE |
| Montants préalablement approuvés pour le renforcement des institutions (\$US) : | |
| Phase I : Novembre 1998 | 30 000 |
| Phase II : Avril 2004 (première année) | 13 000 |
| Total | 43 000 |
| Montant sollicité pour le renouvellement (phase II, deuxième année) (\$US) | 30 000 |
| Montant recommandé pour approbation (\$US) | 13 000 |
| Coûts d'appui d'agence (\$US) | 0 |
| Coût total pour le Fonds multilatéral de la phase II (deuxième année) du renforcement des institutions | 13 000 |
| Date d'approbation du programme de pays | Novembre 1998 |
| Date d'approbation de la mise à jour du programme de pays (le cas échéant) | |
| Consommation totale de SAO déclarée en vertu du programme de pays (1997), (tonnes PAO) | 1,5 |
| Dernière consommation totale de SAO déclarée (2003) (tonnes PAO) | 1,5 |
| Consommation de référence des substances réglementées (tonnes PAO) : | |
| a) Groupe I de l'Annexe A (CFC) (Moyenne 1995-1997) | 1,5 |
| b) Groupe II de l'Annexe A (Halons) (Moyenne 1995-1997) | 0 |
| c) Groupe II de l'Annexe B (Tétrachlorure de carbone) (Moyenne 1998-2000) | 0 |
| d) Groupe III de l'Annexe B (Méthyle chloroforme) (Moyenne 1998-2000) | 0 |
| e) Annexe E (Bromure de méthyle) (Moyenne 1995-1998) | 0 |
| Dernière consommation de substances réglementées déclarée (2003) (tonnes PAO) : | |
| a) Groupe I de l'Annexe A (CFC) | 1,4 |
| b) Groupe II de l'Annexe A (Halons) | 0 |
| c) Groupe II de l'Annexe B (Tétrachlorure de carbone) | 0 |
| d) Groupe III de l'Annexe B (Méthyle chloroforme) | 0 |
| e) Groupe I de l'Annexe C (HCFC) | 0,1 |
| f) Annexe E (Bromure de méthyle) | 0 |
| Montant approuvé pour les projets (\$US) | 136 170 |
| Montant décaissé (septembre 2004) (\$US) | 59 980 |
| SAO à éliminer (tonnes PAO) | 0 |
| SAO éliminées (septembre 2004) (tonnes PAO) | 0 |

* Le coût total de la prolongation de deux ans de la phase II du projet de renforcement des institutions s'élèvera à 26 000 \$US.

Contexte

22. La demande d'approbation du renouvellement de la phase II du projet de renforcement des institutions de la Dominique a été examinée par le Comité exécutif à sa 42^e Réunion. À cette époque, la Dominique était en situation de non-conformité avec ses obligations en matière de communication de données et de gel de sa consommation de CFC et avait été priée par la 15^e Réunion des Parties de prendre les mesures nécessaires à cet égard. Le Comité exécutif a en conséquence décidé d'approuver le renouvellement des projets de renforcement des institutions

pour une seule année, étant entendu que cette approbation ne mettait aucunement en cause les mécanismes opérationnels prévus par le Protocole de Montréal en cas de non-conformité.

Observations du Secrétariat du Fonds

23. La Dominique a pris les mesures nécessaires pour remédier à cette situation et a communiqué les données requises dans les délais prescrits. Les données déclarées au secrétariat de l'ozone indiquent une consommation en 2003 de 1,4 tonne PAO, inférieure à sa consommation de référence (1,5 tonne PAO). La Dominique se trouvait donc en situation de conformité avec le gel de sa consommation de CFC. Elle ne consomme pas d'autre substance réglementée.

24. Pays à très faible consommation de SAO, la Dominique pourrait bénéficier d'un financement supplémentaire de 30 000 \$US maximum (décision 43/37) si elle satisfaisait aux conditions prescrites par cette décision. Or, ces conditions ne sont pas actuellement satisfaites en raison de l'absence de système national d'autorisations pour les importations de SAO. La Dominique a indiqué qu'un « projet de réglementation est en cours d'examen par le ministère de la Justice ». Il est toutefois peu probable que ce système d'autorisations entre en vigueur avant la fin du projet de renforcement des institutions, même s'il est renouvelé.

25. Le Secrétariat du Fonds et le PNUE se sont accordés sur le niveau de financement indiqué au Tableau 1 ci-dessus pour le renouvellement du projet de renforcement des institutions de la Dominique.

Recommandation du Secrétariat du Fonds

26. Le Comité exécutif est invité, à la lumière des observations du Secrétariat présentées ci-dessus, à approuver le décaissement d'un financement de 13 000 \$US au titre de la deuxième année de la phase II du projet de renforcement des institutions de la Dominique.

c) Saint-Vincent-et-les Grenadines : Renouvellement du renforcement des institutions : phase II, deuxième année

Saint-Vincent-et-les Grenadines : Renouvellement du renforcement des institutions

| | |
|--|---------------|
| Résumé du projet et profil du pays | |
| Agence d'exécution | PNUE |
| Montants préalablement approuvés pour le renforcement des institutions (\$US) : | |
| Phase I : juillet 1998 | 30 300 |
| Phase II : Avril 2004 (première année) | 13 130 |
| Total | 43 430 |
| Montant sollicité pour le renouvellement (\$US) | 30 000 |
| Montant recommandé pour approbation (\$US) | 30 000* |
| Coûts d'appui d'agence (\$US) | 0 |
| Coût total pour le Fonds multilatéral de la phase II (deuxième année) du renforcement des institutions | 30 000* |
| Date d'approbation du programme de pays | juillet 1998 |
| Date d'approbation de la mise à jour du programme de pays (le cas échéant) | |

| | |
|--|---------|
| Consommation totale de SAO déclarée en vertu du programme de pays (1996), (tonnes PAO) | 3,6 |
| Dernière consommation totale de SAO déclarée (2003) (tonnes PAO) | 3,4 |
| Consommation de référence des substances réglementées (tonnes PAO) : | |
| a) Groupe I de l'Annexe A (CFC) (Moyenne 1995-1997) | 1,8 |
| b) Groupe II de l'Annexe A (Halons) (Moyenne 1995-1997) | 0 |
| c) Groupe II de l'Annexe B (Tétrachlorure de carbone) (Moyenne 1998-2000) | 0 |
| d) Groupe III de l'Annexe B (Méthyle chloroforme) (Moyenne 1998-2000) | 0 |
| e) Annexe E (Bromure de méthyle) (Moyenne 1995-1998) | 0 |
| Dernière consommation de substances réglementées déclarée (2003) (tonnes PAO) : | |
| a) Groupe I de l'Annexe A (CFC) | 3,1 |
| b) Groupe II de l'Annexe A (Halons) | 0 |
| c) Groupe II de l'Annexe B (Tétrachlorure de carbone) | 0 |
| d) Groupe III de l'Annexe B (Méthyle chloroforme) | 0 |
| e) Groupe I de l'Annexe C (HCFC) | 0,3 |
| f) Annexe E (Bromure de méthyle) | 0 |
| Montant approuvé pour les projets (\$US) | 188 619 |
| Montant décaissé (septembre 2004) (\$US) | 92 424 |
| SAO à éliminer (tonnes PAO) | 0 |
| SAO éliminées (septembre 2004) (tonnes PAO) | 0 |

* Le coût total du prolongement de deux ans de la phase II du projet de renforcement des institutions s'élèvera à 43 130 \$US.

Contexte

27. La demande d'approbation du renouvellement de la phase II du projet de renforcement des institutions de Saint-Vincent-et-les Grenadines a été examinée par le Comité exécutif à sa 42^e Réunion. À cette époque, Saint-Vincent-et-les Grenadines étaient en situation de non-conformité avec leurs obligations en matière de communication de données et de gel de leur consommation de CFC. Le Comité exécutif a en conséquence décidé d'approuver le renouvellement du projet de renforcement des institutions pour une seule année, étant entendu que cette approbation ne mettait aucunement en cause les mécanismes opérationnels prévus par le Protocole de Montréal en cas de non-conformité.

28. Dans leur décision XV/42 (Quinzième Réunion), les Parties ont prié Saint-Vincent-et-les Grenadines de soumettre au Comité d'application un plan d'action comportant des objectifs assortis de délais précis pour assurer un prompt retour à une situation de conformité. Saint-Vincent-et-les Grenadines ont en conséquence soumis un plan d'action qui a été approuvé par les Parties à leur Seizième Réunion (décision XVI/30). Saint-Vincent-et-les Grenadines se sont engagés aux termes de ce plan à réduire leur consommation de CFC de 3,07 tonnes PAO en 2003 à 2,15 tonnes PAO en 2004 et 1,39 tonnes PAO en 2005, avec des réductions annuelles ultérieures jusqu'à son élimination totale d'ici 2010.

29. Les données de consommation pour 2004 devraient être soumises au Secrétariat du Fonds par les Parties visées à l'Article 5.1 le 1^{er} mai au plus tôt. Le Secrétariat a toutefois reçu une note du gouvernement de Saint-Vincent-et-les Grenadines décrivant les mesures prises pour réduire la consommation de CFC dans ce pays. Celles-ci comprennent une loi promulguée pour donner un

contexte juridique au Protocole de Montréal et aux réglementations et systèmes d'autorisations et de quotas associés. Des quotas ont été affectés à quatre importateurs pour l'année 2004; ils représentent un total de 2,08 tonnes PAO, inférieur à la quantité à laquelle le pays s'est engagé à se limiter (2,15 tonnes PAO).

30. Saint-Vincent-et-les Grenadines ont engagé un administrateur à temps plein pour gérer leur Unité nationale de l'ozone.

31. Le Secrétariat du Fonds et le PNUE se sont accordés sur le niveau de financement indiqué dans le tableau ci-dessus pour le renouvellement du projet de renforcement des institutions de Saint-Vincent-et-les Grenadines.

Recommandation du Secrétariat du Fonds

32. Le Comité exécutif est invité, à la lumière des observations du Secrétariat présentées ci-dessus, à approuver le décaissement d'un financement de 30 000 \$US au titre de la deuxième année de la phase II du projet de renforcement des institutions de Saint-Vincent-et-les Grenadines.

B3 : Autres activités

Internationales : Supports de sensibilisation

Description du projet

33. Le PNUE a sollicité 120 000 \$ US plus coûts d'appui d'agence en vue de l'élaboration de supports de sensibilisation pouvant être adaptés afin d'informer les communautés locales sur les enjeux liés à l'ozone par le biais de la télévision, de la radio et de la presse et, en particulier, de supports pédagogiques destinés aux enfants. Ces supports de sensibilisation développeront le thème d'«Ozzy Ozone» créé dans une vidéo pour enfants produite dans le cadre d'un projet semblable approuvé par le Comité exécutif à sa 30^e Réunion (100 000 \$US plus coûts d'appui). Le PNUE prévoit que ces supports soient disponibles pour le Sommet mondial des enfants sur l'environnement qui se tiendra à Aichi, au Japon, du 26 au 29 juillet 2005, puis diffusés aux Unités nationales de l'ozone pour leurs campagnes de la Journée de l'ozone, le 16 septembre 2005.

Observations du Secrétariat du Fonds

34. Le Secrétariat note que le projet initial avait été approuvé avant le lancement du programme d'aide à la conformité (PAC). Le PNUE a également indiqué dans sa soumission que: des activités d'information, d'éducation et de communication sont menées au niveau des pays par les Unités nationales de l'ozone dans le cadre de leurs projets de renforcement des institutions; le centre d'échange d'information du PNUE a également élaboré des outils d'information, d'éducation et de communication qu'il met à disposition des Unités nationales de l'ozone en vue de leurs campagnes nationales (qui utilisent a priori le dessin animé Ozzy Ozone) et; le PNUE reçoit actuellement 200 000 \$US par an en marge des ressources du programme d'aide à la conformité pour fournir une assistance en matière de sensibilisation régionale.

35. Le Secrétariat a suggéré au PNUE que les activités de sensibilisation, qui semblent être au cœur du programme d'aide à la conformité, pourraient être couvertes par celui-ci plutôt que par des demandes de financement pour de nouveaux projets. Dans la mesure où le PNUE n'a pas prévu de telles activités dans son budget pour 2005, il pourrait envisager d'inclure cette proposition dans sa soumission concernant le budget global du programme d'aide à la conformité pour 2006. Le Comité exécutif pourrait ainsi déterminer leur priorité relative ou celle d'activités semblables dans le cadre des allocations du programme d'aide à la conformité.

36. Le PNUE a attiré l'attention sur l'exceptionnel succès rencontré par la vidéo Ozzy Ozone, diffusée dans 63 pays et en cours de traduction en 21 langues sans financement supplémentaire de la part du Fonds multilatéral, succès que la nouvelle proposition entend exploiter. Le PNUE a également indiqué que les fonds destinés à la sensibilisation régionale ne peuvent être utilisés pour des activités internationales et que les lignes budgétaires du programme d'aide à la conformité en matière d'information ont déjà été affectées à d'autres activités telles que la lettre d'information OzonAction. L'inclusion de la demande dans une future soumission dans le cadre du programme d'aide à la conformité n'a pas été abordée.

Recommandation du Secrétariat du Fonds

37. Le Comité exécutif est invité, à la lumière des informations ci-dessus, soit à approuver la proposition au niveau de financement indiqué au Tableau 1, soit à demander au PNUE de l'inclure dans la soumission du programme d'aide à la conformité pour 2006 de sorte à examiner sa priorité relative.

Régionales – AFR : Projet sous-régional d'harmonisation des mécanismes législatifs et de réglementation visant à améliorer la surveillance et le contrôle de la consommation de SAO en Afrique anglophone.

Description du projet

38. Le PNUE a sollicité un financement de 140 000 \$US plus coûts appui d'agence pour aider les pays d'Afrique anglophone, en coopération avec les organisations économiques et commerciales sous-régionales africaines (Communauté de l'Afrique de l'Est (CAE), Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et Communauté de développement de l'Afrique australe (CDAA)), à élaborer, adopter et appliquer des mécanismes législatifs et de réglementation harmonisés au niveau sous-régional pour les importations de SAO ainsi que des programmes de formation des douanes.

39. Le PNUE a indiqué que l'objectif de ce projet, au niveau opérationnel, est de promouvoir la coopération régionale entre les autorités nationales chargées de la réglementation et des douanes, d'encourager l'adoption de solutions locales et d'améliorer la conformité aux mesures de contrôle prévues par le Protocole de Montréal en renforçant les liens commerciaux interrégionaux existant au sein de la CAE, de la CEDEAO et de la CDAA. Outre les représentants des trois organisations économiques et commerciales, les partenaires coopérant comprennent l'Union douanière d'Afrique australe et l'Organisation mondiale des douanes.

40. Les activités de soutien et de suivi visent la mise en œuvre d'un cadre législatif/accord de réglementation harmonisé entre les pays membres des organisations commerciales d'ici la fin de la période de 24 mois.

41. Le projet comprendra une phase préparatoire, comportant des activités de recherche et de rédaction de plans d'action sous-régionaux (six mois, 60 000 \$US), un atelier régional conjoint de deux à trois jours immédiatement suivi d'une réunion de réseau (six mois supplémentaires, 65 000 \$US) et une phase de mise au point et d'exécution (12 mois, 15 000 \$US). Les coûts sont essentiellement liés aux consultants locaux (un par sous-région) et à leurs déplacements ainsi qu'aux frais de voyage occasionnés par l'atelier. Le PNUE fournira par ailleurs une assistance dans le cadre du programme d'aide à la conformité pour la documentation de référence et les supports de formation, l'appui aux politiques et le soutien technique ainsi que les activités de coordination et de communication.

42. Des informations complémentaires figurent aux pages 20 et 21 des amendements au programme de travail du PNUE (joint en annexe) ainsi que dans la proposition de projet disponible sur demande auprès du Secrétariat du Fonds.

Observations du Secrétariat du Fonds

43. Le succès du projet dépend largement de l'intérêt que les trois organisations économiques et commerciales sous-régionales portent à l'adoption d'une approche harmonisée concernant le suivi et le contrôle des SAO. Le Secrétariat a demandé des précisions du PNUE quant aux consultations ayant eu lieu avec ces organisations au cours de la phase préparatoire et au niveau d'intérêt ou d'engagement suscité. Le PNUE a indiqué que les trois organisations sous-régionales avaient été largement consultées. L'Union douanière d'Afrique australe s'était par ailleurs engagée à participer à la mise en œuvre du projet tandis que la proposition avait été abordée lors de la première réunion du groupe de coordination régionale pour l'Afrique orientale et australe de l'Organisation mondiale des douanes (OMD). L'agent régional de liaison chargé du renseignement au sein de l'OMD a offert des installations de formation pouvant être utilisées pendant la phase d'exécution. La CAE et la CEDEAO ont demandé le lancement du projet.

44. Répondant aux demandes du Secrétariat, le PNUE a également confirmé que les trois organisations régionales avaient déjà adopté un système harmonisé pour la classification des SAO, condition préalable à toute mesure de coercition.

45. Les décisions 27/19 et 27/35 stipulent qu'aucun crédit ne doit être affecté aux projets de formation des douanes tant que la législation correspondante n'est pas en place ou que d'importants progrès n'ont pas été réalisés en vue de sa promulgation. Le PNUE a fourni des données indiquant qu'environ la moitié des pays concernés était dotée d'une telle législation et qu'à l'exception de deux pays tous les autres avaient préparé des projets de loi en la matière.

46. À sa 32^e Réunion, avant l'existence du programme d'aide à la conformité du PNUE, le Comité exécutif a approuvé une activité semblable pour les pays africains francophones d'un coût de 151 500 \$US. Ce projet, qui devait se terminer en juin 2002, s'est achevé à la fin de 2004. Le Secrétariat a demandé des précisions sur les résultats de ce projet, afin d'évaluer la probabilité que le projet proposé atteigne ses objectifs. Le rapport d'achèvement du projet n'a

toutefois toujours pas été reçu. Le PNUE a cependant précisé en réponse aux observations du Secrétariat que des plans d'action sous-régionaux comprenant des mécanismes de réglementation avaient été approuvés et adoptés. La Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC) et l'Union économique et monétaire Ouest africaine (UEMOA) ont adopté des réglementations sous-régionales sur les SAO lors de réunions ministérielles tenues en octobre et novembre 2004. À la CEMAC, ces réglementations ont été approuvées par les ministères des Finances en février 2005. Le PNUE a indiqué que les enseignements tirés de ce premier projet seraient intégrés à la mise en œuvre de la nouvelle proposition.

47. Le Secrétariat a enfin demandé des précisions quant à la capacité du PNUE à exécuter des activités dans le cadre d'un projet autonome à un moment où l'obtention de résultats solides dans le cadre du programme d'aide à la conformité, notamment pour aider les pays à atteindre leurs objectifs de conformité, a été nettement privilégiée. Le PNUE a indiqué que cette proposition représente un atout et un outil complémentaire aux activités du programme d'aide à la conformité et non pas une tâche supplémentaire.

48. Bien que les résultats du premier projet semblent positifs, le Secrétariat a noté que le délai de deux ans prévu avant l'adoption de mesures de réglementation sous-régionales ne permettra pas de contribuer au respect des mesures de contrôle pour 2007. En supposant que le Comité exécutif soit prêt à approuver la proposition, le PNUE pourrait être prié d'accélérer ses travaux en vue de son achèvement dans un délai d'au moins six mois et de présenter des rapports en conséquence.

Recommandations du Secrétariat du Fonds

49. Le Comité exécutif est invité, à la lumière des informations et observations ci-dessus, à envisager l'approbation de la proposition au niveau de financement indiqué au Tableau 1. En cas d'approbation, le PNUE pourrait être prié d'achever le projet dans un délai maximum de 18 mois et de fournir un rapport d'achèvement d'ici la fin de 2006.

Annexe I

PROPOSITIONS DE PROJETS DE RENFORCEMENT DES INSTITUTIONS

République centrafricaine : Renouvellement du renforcement des institutions

| | |
|--|----------------|
| Résumé du projet et profil du pays | |
| Agence d'exécution | PNUE |
| Montants préalablement approuvés pour le renforcement des institutions (\$US) : | |
| Phase I : Novembre 1995 | 45 600 |
| Phase II : Novembre 1998 | 30 400 |
| Phase III : Novembre 2002 | 39 520 |
| Total | 115 520 |
| Montant sollicité pour le renouvellement (phase IV) (\$US) | 60 000 |
| Montant recommandé pour approbation (\$US) | 60 000 |
| Coût d'appui d'agence (\$US) | 0 |
| Coût total pour le Fonds multilatéral de la phase IV du renforcement des institutions | 60 000 |
| Date d'approbation du programme de pays | Novembre 1995 |
| Date d'approbation de la mise à jour du programme de pays (le cas échéant) | |
| Consommation totale de SAO déclarée en vertu du programme de pays (1993), (tonnes PAO) | 31,2 |
| Dernière consommation totale de SAO déclarée (2003) (tonnes PAO) | 4,3 |
| Consommation de référence des substances réglementées (tonnes PAO) : | |
| a) Groupe I de l'Annexe A (CFC) (Moyenne 1995-1997) | 11,3 |
| b) Groupe II de l'Annexe A (Halons) (Moyenne 1995-1997) | 0 |
| c) Groupe II de l'Annexe B (Tétrachlorure de carbone) (Moyenne 1998-2000) | 0 |
| d) Groupe III de l'Annexe B (Méthyle chloroforme) (Moyenne 1998-2000) | 0 |
| e) Annexe E (Bromure de méthyle) (Moyenne 1995-1998) | 0 |
| Dernière consommation de substances réglementées déclarée (2003) (tonnes PAO) : | |
| a) Groupe I de l'Annexe A (CFC) | 4,3 |
| b) Groupe II de l'Annexe A (Halons) | 0 |
| c) Groupe II de l'Annexe B (Tétrachlorure de carbone) | 0 |
| d) Groupe III de l'Annexe B (Méthyle chloroforme) | 0 |
| e) Groupe I de l'Annexe C (HCFC) | 0 |
| f) Annexe E (Bromure de méthyle) | 0 |
| Montant approuvé pour les projets (\$US) | 534 540 |
| Montant décaissé (septembre 2004) (\$US) | 393 842 |
| SAO à éliminer (tonnes PAO) | 14,8 |
| SAO éliminées (septembre 2004) (tonnes PAO) | 9,0 |

Rapport périodique

50. La phase III (deux ans) du projet de renforcement des institutions a été approuvée par le Comité exécutif à sa 38^e Réunion. Au cours de la deuxième année, l'Unité nationale de l'ozone (UNO) a réussi à coordonner la mise en œuvre du Protocole de Montréal en dépit de l'instabilité politique du pays. L'Unité nationale de l'ozone a coordonné, dans le cadre de la mise en œuvre du plan de gestion des frigorigènes, les programmes de formation destinés aux techniciens en

réfrigération et aux agents des douanes. Cent trente-six techniciens ont ainsi pu être formés tandis que l'organisation de la formation des agents des douanes se poursuit. Celle-ci a été reportée en attendant l'approbation de la réglementation relative aux SAO dans la région de la CEMAC. L'Unité nationale de l'ozone a travaillé en collaboration étroite avec les membres du Groupe technique national de l'ozone, qui compte des représentants de plusieurs ministères ainsi que d'autres parties prenantes. Elle a organisé plusieurs manifestations de sensibilisation à travers le pays, dont un certain nombre d'activités visant les étudiants et les écoliers. Elle a par ailleurs largement contribué à la préparation des réglementations harmonisées sur les SAO au sein de la CEMAC en profitant du fait que son Secrétariat se trouve en République centrafricaine. L'Unité nationale de l'ozone a régulièrement fourni les données visées à l'Article 7 au Secrétariat de l'ozone ainsi que des rapports sur la mise en œuvre de son programme de pays au Secrétariat du Fonds.

Plan d'action

51. Au cours de la prochaine phase du projet de renforcement des institutions, l'Unité nationale de l'ozone coordonnera la mise en œuvre de toutes les activités d'élimination du programme de pays. Le gouvernement de la République centrafricaine soumettra une demande concernant la mise à jour de son plan de gestion des frigorigènes ainsi que son application au cours de cette phase. Le groupe national de l'ozone procède actuellement à l'élaboration d'un projet de régime d'imposition des SAO. L'Unité nationale de l'ozone organisera par ailleurs le contrôle de l'application des réglementations sous-régionales sur les substances appauvrissant la couche d'ozone. Il est par ailleurs prévu de soutenir l'immatriculation de l'Association des techniciens en réfrigération afin de promouvoir la formation sur les bonnes pratiques. La formation de ces techniciens se poursuivra pendant cette phase. Concernant les activités de sensibilisation, l'Unité nationale de l'ozone prévoit de produire une lettre d'information locale sur l'ozone et d'organiser des concours dans les écoles. L'Unité nationale de l'ozone continuera de surveiller la mise en œuvre des activités relatives au Protocole de Montréal et de fournir les données requises aux deux secrétariats concernés.

Comores : Renouvellement du renforcement des institutions

| Résumé du projet et profil du pays | |
|--|---------------|
| Agence d'exécution | PNUE |
| Montants préalablement approuvés pour le renforcement des institutions (\$US) : | |
| Phase I : Novembre 1997 | 27 800 |
| Phase II : Décembre 2000 | 18 533 |
| Phase III : Avril 2003 | 24 093 |
| Total | 70 426 |
| Montant sollicité pour le renouvellement (phase IV) (\$US) | 60 000 |
| Montant recommandé pour approbation (\$US) | 60 000 |
| Coûts d'appui d'agence (\$US) | 0 |
| Coût total pour le Fonds multilatéral de la phase IV du renforcement des institutions | 60 000 |
| Date d'approbation du programme de pays | Novembre 1997 |
| Date d'approbation de la mise à jour du programme de pays (le cas échéant) | |
| Consommation totale de SAO déclarée en vertu du programme de pays (1996), (tonnes PAO) | 3.2 |
| Dernière consommation totale de SAO déclarée (2003) (tonnes PAO) | 1,3 |

| | |
|---|---------|
| Consommation de référence des substances réglementées (tonnes PAO) : | |
| a) Groupe I de l'Annexe A (CFC) (Moyenne 1995-1997) | 2,5 |
| b) Groupe II de l'Annexe A (Halons) (Moyenne 1995-1997) | 0 |
| c) Groupe II de l'Annexe B (Tétrachlorure de carbone) (Moyenne 1998-2000) | 0 |
| d) Groupe III de l'Annexe B (Méthyle chloroforme) (Moyenne 1998-2000) | 0 |
| e) Annexe E (Bromure de méthyle) (Moyenne 1995-1998) | 0 |
| Dernière consommation de substances réglementées déclarée (2003) (tonnes PAO) : | |
| a) Groupe I de l'Annexe A (CFC) | 1,2 |
| b) Groupe II de l'Annexe A (Halons) | 0 |
| c) Groupe II de l'Annexe B (Tétrachlorure de carbone) | 0 |
| d) Groupe III de l'Annexe B (Méthyle chloroforme) | 0 |
| e) Groupe I de l'Annexe C (HCFC) | 0,1 |
| f) Annexe E (Bromure de méthyle) | 0 |
| Montant approuvé pour les projets (\$US) | 303 579 |
| Montant décaissé (décembre 2004) (\$US) | 182 857 |
| SAO à éliminer (tonnes PAO) | 0 |
| SAO éliminées (septembre 2004) (tonnes PAO) | 0 |

Rapport périodique

52. La phase III du projet de renforcement des institutions aux Comores s'est déroulée avec succès. L'Unité nationale de l'ozone est pleinement opérationnelle depuis 1998. L'agent chargé des SAO, un ancien technicien en réfrigération, a coordonné très activement la mise en œuvre du programme de pays, et notamment les activités de formation menées dans le cadre du plan de gestion des frigorigènes. La majorité de ces activités ont été organisées au cours de la phase actuelle du projet de renforcement des institutions. La formation des techniciens en réfrigération s'est achevée en 2003 et celle des agents des douanes en 2004. Les réglementations sur les SAO, en place depuis 2001, ont été appliquées avec succès durant cette phase. Grâce à la formation des agents des douanes et à la bonne application de ces réglementations, les importateurs ont été encouragés à importer des équipements utilisant des frigorigènes de remplacement, dont l'utilisation est en hausse. L'Unité nationale de l'ozone a également coordonné la récupération et le recyclage des frigorigènes par les techniciens lors de la réparation des équipements de réfrigération. Ces mesures se sont soldées par la réduction des importations de CFC. Grâce au soutien fourni au titre du projet de renforcement des institutions, l'Unité nationale de l'ozone des Comores a pu recueillir des données sur sa consommation de SAO et communiquer les données visées à l'Article 7 au Secrétariat de l'ozone.

Plan d'action

53. Au cours de la prochaine phase du projet de renforcement des institutions, l'Unité nationale de l'ozone coordonnera la mise en œuvre de toutes les activités d'élimination du programme de pays ainsi que la mise à jour de son plan de gestion des frigorigènes. Le gouvernement des Comores renforcera les réglementations sur les SAO en instaurant un système de quotas visant à limiter progressivement les quantités de ces substances importées dans le pays. Il entend par ailleurs intensifier la formation destinée aux techniciens en réfrigération ainsi que les activités de sensibilisation du public. L'Unité nationale de l'ozone achèvera le suivi de la

première phase du plan de gestion des frigorigènes et élaboration des activités en vue de la mise à jour de ce programme. L'augmentation du financement destiné aux projets de renforcement des institutions permettra aux Comores de maintenir à temps complet un agent chargé des SAO ainsi qu'une équipe de soutien qui pourront satisfaire à toutes les obligations concernant les rapports à fournir au PNUE, en temps qu'agence d'exécution, ainsi que les rapports périodiques à présenter au Secrétariat du Fonds et les données visées à l'Article 7 à communiquer au Secrétariat de l'ozone.

Congo : Renouvellement du renforcement des institutions

| Résumé du projet et profil du pays | |
|--|----------------|
| Agence d'exécution | PNUE |
| Montants préalablement approuvés pour le renforcement des institutions (\$US) : | |
| Phase I : Juillet 1995 | 62 920 |
| Phase II : Décembre 2000 | 41 950 |
| Phase III : Avril 2003 | 54 531 |
| Total | 159 401 |
| Montant sollicité pour le renouvellement (phase IV) (\$US) | 60 000 |
| Montant recommandé pour approbation (\$US) | 60 000 |
| Coût d'appui d'agence (\$US) | 0 |
| Coût total pour le Fonds multilatéral de la phase IV du renforcement des institutions | 60 000 |
| Date d'approbation du programme de pays | Juillet 1995 |
| Date d'approbation de la mise à jour du programme de pays (le cas échéant) | |
| Consommation totale de SAO déclarée en vertu du programme de pays (1993), (tonnes PAO) | 33,9 |
| Dernière consommation totale de SAO déclarée (2003) (tonnes PAO) | 9,9 |
| Consommation de référence des substances réglementées (tonnes PAO) : | |
| a) Groupe I de l'Annexe A (CFC) (Moyenne 1995-1997) | 11,9 |
| b) Groupe II de l'Annexe A (Halons) (Moyenne 1995-1997) | 5,0 |
| c) Groupe II de l'Annexe B (Tétrachlorure de carbone) (Moyenne 1998-2000) | 0,6 |
| d) Groupe III de l'Annexe B (Méthyle chloroforme) (Moyenne 1998-2000) | 0 |
| e) Annexe E (Bromure de méthyle) (Moyenne 1995-1998) | 0,9 |
| Dernière consommation de substances réglementées déclarée (2003) (tonnes PAO) : | |
| a) Groupe I de l'Annexe A (CFC) | 7,0 |
| b) Groupe II de l'Annexe A (Halons) | 0 |
| c) Groupe II de l'Annexe B (Tétrachlorure de carbone) | 0 |
| d) Groupe III de l'Annexe B (Méthyle chloroforme) | 0 |
| e) Groupe I de l'Annexe C (HCFC) | 1,7 |
| f) Annexe E (Bromure de méthyle) | 0 |
| Montant approuvé pour les projets (\$US) | 689 013 |
| Montant décaissé (septembre 2004) (\$US) | 501 974 |
| SAO à éliminer (tonnes PAO) | 22,1 |
| SAO éliminées (septembre 2004) (tonnes PAO) | 19,0 |

Rapport périodique

54. La phase III du projet de renforcement des institutions au Congo s'est déroulée avec succès. L'Unité nationale de l'ozone a continué de jouir du soutien total du gouvernement

congolais tandis que le Comité national de l’ozone a contribué au succès de la coopération avec les autres directions ministérielles. L’Unité nationale de l’ozone a coordonné la mise en œuvre de plusieurs programmes de formation, notamment celle des agents des douanes au cours de la phase II (170 agents formés entre juin et décembre 2003). Deux groupes de 30 techniciens ont été formés séparément sur les problèmes liés aux halons et sur l’utilisation des substances de remplacement du bromure de méthyle. Des activités de sensibilisation ont également été organisées dans le cadre d’ateliers destinés aux décideurs et aux étudiants et de réunions avec des organisations féminines et des associations de chefs d’entreprise. En décembre 2004, une conférence a été organisée à l’intention d’environ 300 députés et sénateurs dans le cadre de la journée de l’environnement des parlementaires. Le dessin animé *Ozzy Ozone* a remporté un vif succès. Des vidéos de sensibilisation sont régulièrement diffusées sur la chaîne de télévision nationale dans le cadre du programme mensuel «Espace Environnement». Les réglementations sur les SAO ont été mises en place entre 2000 et 2002 et sont entrées en vigueur au cours des deux dernières années. L’Unité nationale de l’ozone a régulièrement fourni les données visées à l’Article 7 au Secrétariat de l’ozone ainsi que des rapports sur la mise en œuvre de son programme national au Secrétariat du Fonds.

Plan d’action

55. Au cours de la prochaine phase du projet de renforcement des institutions, l’Unité nationale de l’ozone coordonnera la mise en œuvre de toutes les activités d’élimination du programme de pays ainsi que la mise à jour de son plan de gestion des frigorigènes. Le gouvernement congolais renforcera, par le biais de l’Unité nationale de l’ozone, les réglementations sur les SAO grâce à l’adoption de réglementations spécifiques sur l’importation et l’utilisation des halons et du bromure de méthyle. L’Unité nationale de l’ozone poursuivra le contrôle de l’application des réglementations existantes. Les activités de sensibilisation seront intensifiées et cibleront un plus grand nombre d’intervenants, et notamment le monde des affaires. L’Unité nationale de l’ozone prévoit de traduire le dessin animé *Ozzy Ozone* dans les langues locales. De nouvelles activités de formation seront offertes aux techniciens en réfrigération afin d’accélérer la conversion aux technologies sans CFC. L’Unité nationale de l’ozone entend encourager la révision des programmes de formation dans les écoles afin d’y intégrer les questions liées à l’ozone.

Géorgie : Renouvellement du renforcement des institutions

| Résumé du projet et profil du pays | |
|--|----------------|
| Agence d’exécution | PNUE |
| Montants préalablement approuvés pour le renforcement des institutions (\$US) : | |
| Phase I : Novembre 1997 | 70 000 |
| Phase II : Décembre 2000 | 46 700 |
| Phase III : Avril 2003 | 60 667 |
| Total | 177 367 |
| Montant sollicité pour le renouvellement (\$US) | 60 667 |
| Montant recommandé pour approbation (\$US) | 60 667 |
| Coûts d’appui d’agence (\$US) | 0 |
| Coût total pour le Fonds multilatéral de la phase IV (deuxième année) du renforcement des institutions | 60 667 |
| Date d’approbation du programme de pays | Novembre 1997 |
| Date d’approbation de la mise à jour du programme de pays (le cas échéant) | |

| | |
|--|---------|
| Consommation totale de SAO déclarée en vertu du programme de pays (1996), (tonnes PAO) | 24,7 |
| Dernière consommation totale de SAO déclarée (2003) (tonnes PAO) | 61,1 |
| Consommation de référence des substances réglementées (tonnes PAO) : | |
| a) Groupe I de l'Annexe A (CFC) (Moyenne 1995-1997) | 22,5 |
| b) Groupe II de l'Annexe A (Halons) (Moyenne 1995-1997) | 42,5 |
| c) Groupe II de l'Annexe B (Tétrachlorure de carbone) (Moyenne 1998-2000) | 0 |
| d) Groupe III de l'Annexe B (Méthyle chloroforme) (Moyenne 1998-2000) | 0 |
| e) Annexe E (Bromure de méthyle) (Moyenne 1995-1998) | 13,7 |
| Dernière consommation de substances réglementées déclarée (2003) (tonnes PAO) : | |
| a) Groupe I de l'Annexe A (CFC) | 12,6 |
| b) Groupe II de l'Annexe A (Halons) | 37,4 |
| c) Groupe II de l'Annexe B (Tétrachlorure de carbone) | 0 |
| d) Groupe III de l'Annexe B (Méthyle chloroforme) | 0 |
| e) Groupe I de l'Annexe C (HCFC) | 0 |
| f) Annexe E (Bromure de méthyle) | 10,2 |
| Montant approuvé pour les projets (\$US) | 985 360 |
| Montant décaissé (septembre 2004) (\$US) | 538 817 |
| SAO à éliminer (tonnes PAO) | 11,2 |
| SAO éliminées (septembre 2004) (tonnes PAO) | 5,0 |

Rapport périodique

56. La mise en œuvre du Protocole de Montréal se poursuit avec succès en Géorgie. Au cours de la période considérée, l'Unité nationale de l'ozone (UNO) a atteint les objectifs de son projet de renforcement des institutions. Un décret présidentiel (no. 226) sur le contrôle des SAO sur le territoire géorgien a été approuvé le 8 mai 2002. Des quotas d'importation des SAO devraient être mis en place d'ici le 15 janvier 2006. Des amendements à quatre lois sur ces substances ont été préparés par des experts de l'Unité nationale de l'ozone avec le concours du service juridique du ministère de l'Environnement. L'amélioration de la mise en œuvre des diverses activités s'est soldée en 2003 par une consommation de CFC de 12,60 tonnes PAO, nettement inférieure à la consommation de référence (22,50 tonnes PAO). La Géorgie est donc en situation de conformité en ce qui concerne le gel de sa consommation et en bonne voie en ce qui concerne sa réduction de 50% d'ici 2005. Il est vraisemblable que la poursuite des activités en cours et la mise en œuvre des activités proposées dans le plan pour 2005-2006 permettront de maintenir ce niveau de gel ainsi que le déclin de la consommation, de sorte que la Géorgie puisse atteindre la réduction requise de sa consommation de CFC de 50% d'ici 2005 et de 85% d'ici 2007.

57. À l'heure actuelle, 12 entreprises ont déjà reçu une assistance en vue de la conversion de leurs systèmes de réfrigération à des frigorigènes de remplacement. L'Unité nationale de l'ozone a préparé, avec le concours de l'Association géorgienne de la réfrigération, des cédéroms uniques en leur genre contenant des données sur les équipements de réfrigération, dont des informations détaillées sur le travail de conversion effectué ainsi que des photos des équipements remplacés/convertis dans chaque entreprise et des usines de fabrication de compresseurs R12/R502 qui ont été détruites conformément aux exigences du Fonds multilatéral.

58. Avec une consommation de bromure de méthyle de 10,20 tonnes PAO en 2003, inférieure à sa valeur de référence (13,65 tonnes PAO), la Géorgie est en situation de conformité avec le gel de sa consommation de cette substance. Il est vraisemblable que la mise en œuvre du programme d'assistance technique destiné au secteur de la fumigation des sols, qui bénéficiera de l'assistance de l'ONUDI, permettra à la Géorgie d'éliminer sa consommation de bromure de méthyle dans ce secteur (à l'exclusion des utilisations dans l'entreposage et les minoteries) de sorte à atteindre la réduction de 20% requise d'ici 2005.

Plan d'action

59. L'Unité nationale de l'ozone est l'organe chargé de coordonner la mise en œuvre du programme de renforcement des institutions et de contrôler l'exécution du programme de pays. Elle organisera la phase II du programme de formation des douanes. La mise en œuvre du programme d'élimination du bromure de méthyle dans la fumigation des sols sera achevée. L'Unité nationale de l'ozone préparera avec le concours de l'ONUDI un programme visant l'élimination du bromure de méthyle dans la fumigation des structures et les traitements des récoltes ainsi qu'un programme de gestion des halons. Un nouveau programme de formation sera organisé pour les techniciens en réfrigération non encore formés tandis que le programme de sensibilisation se poursuivra dans les médias et les O.N.G. et par le biais d'ateliers. Un programme pédagogique sur la protection de la couche d'ozone est par ailleurs prévu pour les écoles secondaires.

Honduras : Renouvellement du renforcement des institutions

| Résumé du projet et profil du pays | |
|--|----------------|
| Agence d'exécution | PNUE |
| Montants préalablement approuvés pour le renforcement des institutions (\$US) : | |
| Phase I : Octobre 1996 | 66 000 |
| Phase II : Décembre 2000 | 44 000 |
| Phase III : Juillet 2003 | 57 200 |
| Total | 167 200 |
| Montant sollicité pour le renouvellement (phase IV) (\$US) | 60 000 |
| Montant recommandé pour approbation (\$US) | En attente |
| Coûts d'appui d'agence (\$US) | 0 |
| Coût total pour le Fonds multilatéral de la phase IV du renforcement des institutions | En attente |
| Date d'approbation du programme de pays | Octobre 1996 |
| Date d'approbation de la mise à jour du programme de pays (le cas échéant) | |
| Consommation totale de SAO déclarée en vertu du programme de pays (1994), (tonnes PAO) | 88,8 |
| Dernière consommation totale de SAO déclarée (2003) (tonnes PAO) | 591,5 |
| Consommation de référence des substances réglementées (tonnes PAO) : | |
| a) Groupe I de l'Annexe A (CFC) (Moyenne 1995-1997) | 331,6 |
| b) Groupe II de l'Annexe A (Halone) (Moyenne 1995-1997) | 0 |
| c) Groupe II de l'Annexe B (Tétrachlorure de carbone) (Moyenne 1998-2000) | 0 |
| d) Groupe III de l'Annexe B (Méthyle chloroforme) (Moyenne 1998-2000) | 0 |
| e) Annexe E (Bromure de méthyle) (Moyenne 1995-1998) | 259,4 |

Annexe I

| | |
|---|-----------|
| Dernière consommation de substances réglementées déclarée (2003) (tonnes PAO) : | |
| a) Groupe I de l'Annexe A (CFC) | 219,1 |
| b) Groupe II de l'Annexe A (Halons) | 0 |
| c) Groupe II de l'Annexe B (Tétrachlorure de carbone) | 0 |
| d) Groupe III de l'Annexe B (Méthyle chloroforme) | 0 |
| e) Groupe I de l'Annexe C (HCFC) | 5,9 |
| f) Annexe E (Bromure de méthyle) | 366,5 |
| Montant approuvé pour les projets (\$US) | 3 283 538 |
| Montant décaissé (septembre 2004) (\$US) | 2 111 340 |
| SAO à éliminer (tonnes PAO) | 243,5 |
| SAO éliminées (septembre 2004) (tonnes PAO) | 117,1 |

Rapport périodique

60. Au Honduras, la mise en œuvre du protocole de Montréal se heurte à quelques difficultés en passe d'être surmontées. Les réglementations sur l'utilisation des SAO sont en vigueur depuis le 13 novembre 2002. Elles comprennent un système d'autorisations et des quotas d'importation pour les CFC et le bromure de méthyle. Au cours de la période considérée, l'Unité nationale de l'ozone du Honduras (UNO) a exécuté les activités prévues dans le cadre du projet de renforcement des institutions qui comprenait un projet d'élimination du bromure de méthyle et un plan de gestion des frigorigènes. La mise à jour du plan de gestion des frigorigènes a été approuvée par le Comité exécutif à sa 44^e Réunion. En 2003, la consommation de CFC était inférieure à la valeur de référence (331,64 tonnes PAO) et s'élevait à 219,09 tonnes PAO, mettant ainsi le Honduras en situation de conformité avec le gel de sa consommation. Il est vraisemblable que la poursuite des activités en cours et la mise en œuvre des activités proposées dans le plan pour 2005-2006 permettront de maintenir ce niveau de gel ainsi que le déclin de la consommation, de sorte que le Honduras puisse atteindre la réduction requise de sa consommation de CFC de 50% d'ici 2005 et de 85% d'ici 2007. À ce jour, 436 agents des douanes et plus de 2 000 techniciens en réfrigération ont été formés. Vingt et un permis d'importation de CFC ont été délivrés en 2003 et 36 en 2004.

61. En 2003, la consommation de bromure de méthyle était supérieure à la valeur de référence (259,428 tonnes PAO) et s'élevait à 370,14 tonnes PAO, mettant ainsi le Honduras en situation de non-conformité avec le gel de la consommation de cette substance. Il est toutefois vraisemblable que, grâce à la mise en œuvre du projet d'élimination du bromure de méthyle, qui bénéficiera de l'assistance de l'ONUDI, le Honduras pourra progressivement éliminer l'utilisation de cette substance dans la fumigation des sols de sorte à respecter le plan d'action approuvé par les Parties au Protocole de Montréal lors de leur 15^e Réunion. Ce plan prévoit une réduction de 20% de la consommation de bromure de méthyle d'ici 2005. Des activités de sensibilisation ont été organisées par le biais de séminaires et d'informations diffusées aux enfants et à la jeunesse. Un atelier sous-régional sur les substances de remplacement du bromure de méthyle a été organisé en mai 2003 à l'intention des producteurs de melons et de pastèques. L'Unité nationale de l'ozone du Honduras est dotée d'un coordinateur à temps plein.

Plan d'action

62. L'Unité nationale de l'ozone est l'organe chargé de coordonner et de contrôler la mise en œuvre du programme de renforcement des institutions et du programme de pays. Elle exécutera la mise en jour du plan de gestion des frigorigènes ainsi que le programme visant l'élimination du bromure de méthyle dans la fumigation des sols. Elle préparera, avec le concours de l'ONUDI, le programme d'élimination du bromure de méthyle après l'année 2005. Enfin, elle poursuivra son programme de sensibilisation en distribuant des brochures et en organisant des ateliers sur la protection de la couche d'ozone dans les écoles secondaires.

Lesotho : Renouvellement du renforcement des institutions

| Résumé du projet et profil du pays | |
|--|---------------|
| Agence d'exécution | PNUE |
| Montants préalablement approuvés pour le renforcement des institutions (\$US) : | |
| Phase I : Octobre 1996 | 30 000 |
| Phase II : Novembre 1999 | 20 000 |
| Total | 50 000 |
| Montant sollicité pour le renouvellement (phase III) (\$US) | 26 000 |
| Montant recommandé pour approbation (\$US) | 26 000 |
| Coûts d'appui d'agence (\$US) | 0 |
| Coût total pour le Fonds multilatéral de la phase III du renforcement des institutions | 26 000 |
| Date d'approbation du programme de pays | Octobre 1996 |
| Date d'approbation de la mise à jour du programme de pays (le cas échéant) | |
| Consommation totale de SAO déclarée en vertu du programme de pays (1994), (tonnes PAO) | 5,6 |
| Dernière consommation totale de SAO déclarée (2004) (tonnes PAO) | 2,07 |
| Consommation de référence des substances réglementées (tonnes PAO) : | |
| a) Groupe I de l'Annexe A (CFC) (Moyenne 1995-1997) | 5,1 |
| b) Groupe II de l'Annexe A (Halons) (Moyenne 1995-1997) | 0,2 |
| c) Groupe II de l'Annexe B (Tétrachlorure de carbone) (Moyenne 1998-2000) | 0 |
| d) Groupe III de l'Annexe B (Méthyle chloroforme) (Moyenne 1998-2000) | 0 |
| e) Annexe E (Bromure de méthyle) (Moyenne 1995-1998) | 0,1 |
| Dernière consommation de substances réglementées déclarée (2004) (tonnes PAO) : | |
| a) Groupe I de l'Annexe A (CFC) | 1,2 |
| b) Groupe II de l'Annexe A (Halons) | 0 |
| c) Groupe II de l'Annexe B (Tétrachlorure de carbone) | 0 |
| d) Groupe III de l'Annexe B (Méthyle chloroforme) | 0 |
| e) Groupe I de l'Annexe C (HCFC) | 0,87 |
| f) Annexe E (Bromure de méthyle) | 0 |
| Montant approuvé pour les projets (\$US) | 311 332 |
| Montant décaissé (septembre 2004) (\$US) | 216 832 |
| SAO à éliminer (tonnes PAO) | 4,2 |
| SAO éliminées (septembre 2004) (tonnes PAO) | 4,0 |

Rapport périodique

63. Le programme d'activités associé au Protocole de Montréal fait partie de la stratégie nationale du Lesotho de lutte contre la pauvreté et est également intégré au 8^e plan de

développement du pays pour 2004/2007. La mise en œuvre du Protocole de Montréal se poursuit avec succès au Lesotho. Au cours de la période considérée, l'Unité nationale de l'ozone a mis en œuvre les activités requises dans le cadre du projet de renforcement des institutions et du plan d'élimination finale des CFC. Les réglementations sur les SAO ont récemment été approuvées par le parlement et seront bientôt publiées au journal officiel. Leur entrée en vigueur instaurera un système d'autorisations pour les CFC et le bromure de méthyle et permettra aux organes chargés de l'application de la loi (douanes et police) de contrôler les mouvements transfrontaliers de SAO et aux inspecteurs de contrôler l'utilisation de ces substances. En 2004, l'Unité nationale de l'ozone a lancé un programme de sensibilisation, formé environ 16 agents des douanes, quatre agents de police et 48 techniciens en réfrigération, et mis en œuvre un projet de récupération et de recyclage.

64. Le Lesotho est en conformité avec le niveau de gel de 1999 ainsi qu'avec ses obligations découlant du Protocole de Montréal concernant la communication de données et le gel de sa consommation de CFC. Il a déjà atteint la réduction de 50% de sa consommation de CFC et il est vraisemblable que la poursuite des activités actuelles lui permettra de réduire cette consommation de 100% d'ici 2007.

65. Le Lesotho était en situation de non-conformité en ce qui concerne la communication de données en 2003 (décision XVI/17 de la Réunion des Parties) et la consommation de halons (décision XVI/25 de la Réunion des Parties). Il a depuis communiqué des données pour 2003 et 2004 et est à nouveau en situation de conformité dans ces deux domaines. Sa consommation de halons était nulle en 2004 alors que sa valeur de référence s'élève à 0,2 tonne PAO. Le Lesotho est donc en situation de conformité en ce qui concerne le gel de sa consommation. Il est vraisemblable que la poursuite des activités actuelles permettra de maintenir cette consommation à 0 tonne PAO.

Plan d'action

66. L'Unité nationale de l'ozone est l'organe chargé de coordonner la mise en œuvre du programme de renforcement des institutions et de contrôler l'exécution du plan d'élimination finale des CFC. Elle poursuivra la mise en œuvre de ce plan et mènera à terme le projet de récupération et de recyclage. Au cours de la période 2006-2007, l'Unité nationale de l'ozone poursuivra son programme de formation destiné aux techniciens en réfrigération et agents des douanes non encore formés afin d'appuyer la mise en œuvre et la bonne application des réglementations sur les SAO récemment approuvées. Elle poursuivra également son programme de sensibilisation dans les médias et les O.N.G. ainsi que par le biais d'ateliers et de documents destinés au secteur industriel et aux autres parties concernées.

Ile Maurice : Renouvellement du renforcement des institutions

| | |
|---|---------------|
| Résumé du projet et profil du pays | |
| Agence d'exécution | PNUE |
| Montants préalablement approuvés pour le renforcement des institutions (\$US) : | |
| Phase I : Juin 1993 | 50 000 |
| Total | 50 000 |
| Montant sollicité pour le renouvellement (phase II) (\$US) | 60 000 |
| Montant recommandé pour approbation (\$US) | 60 000 |

| | |
|--|-----------|
| Coûts d'appui d'agence (\$US) | 0 |
| Coût total pour le Fonds multilatéral de la phase II du renforcement des institutions | 60 000 |
| Date d'approbation du programme de pays | Juin 1993 |
| Date d'approbation de la mise à jour du programme de pays (le cas échéant) | |
| Consommation totale de SAO déclarée en vertu du programme de pays (1999), (tonnes PAO) | 69,4 |
| Dernière consommation totale de SAO déclarée (2003) (tonnes PAO) | 16,3 |

| | |
|---|-----------|
| Consommation de référence des substances réglementées (tonnes PAO) : | |
| a) Groupe I de l'Annexe A (CFC) (Moyenne 1995-1997) | 29,1 |
| b) Groupe II de l'Annexe A (Halons) (Moyenne 1995-1997) | 0 |
| c) Groupe II de l'Annexe B (Tétrachlorure de carbone) (Moyenne 1998-2000) | 0 |
| d) Groupe III de l'Annexe B (Méthyle chloroforme) (Moyenne 1998-2000) | 0 |
| e) Annexe E (Bromure de méthyle) (Moyenne 1995-1998) | 0,1 |
| Dernière consommation de substances réglementées déclarée (2003) (tonnes PAO) : | |
| a) Groupe I de l'Annexe A (CFC) | 4,0 |
| b) Groupe II de l'Annexe A (Halons) | 0 |
| c) Groupe II de l'Annexe B (Tétrachlorure de carbone) | 0 |
| d) Groupe III de l'Annexe B (Méthyle chloroforme) | 0 |
| e) Groupe I de l'Annexe C (HCFC) | 12,3 |
| f) Annexe E (Bromure de méthyle) | 0 |
| Montant approuvé pour les projets (\$US) | 1 101 826 |
| Montant décaissé (septembre 2004) (\$US) | 954 709 |
| SAO à éliminer (tonnes PAO) | 55,7 |
| SAO éliminées (septembre 2004) (tonnes PAO) | 46,0 |

Rapport périodique

67. Alors qu'un financement de 50 000 \$US a été octroyé en juin 1993 à l'île Maurice pour le renforcement des institutions, ce n'est qu'aujourd'hui (en mars 2005) qu'elle sollicite un financement supplémentaire. Malgré cela, les activités relevant du Protocole de Montréal y ont été mises en œuvre avec un succès remarquable. Au cours de la période 1993-2004, l'Unité nationale de l'ozone a mis en œuvre les activités requises dans le cadre du projet de renforcement des institutions, notamment le plan d'élimination finale des CFC, grâce à la mise en place en 1999 d'un système d'autorisations et de quotas d'importation. L'île Maurice a en conséquence satisfait à ses obligations concernant le gel de 1999 et, d'après les données déclarées pour 2003, les réductions de 50 et 85% de sa consommation de CFC. Ces résultats sont essentiellement dus au contrôle des importations de SAO, à la sensibilisation du public et à la formation des formateurs, des techniciens en réfrigération et agents des douanes. L'Unité nationale de l'ozone a lancé un important programme de sensibilisation du public et, en 2004, a formé environ 62 agents des douanes et 37 techniciens en réfrigération et mis en œuvre le projet de récupération et de recyclage destiné aux utilisateurs finaux.

68. Il est vraisemblable que la poursuite des activités actuelles permettra à l'île Maurice d'atteindre l'élimination totale de sa consommation de SAO d'ici 2006. La consommation de bromure de méthyle a été interdite par des lois prohibant leur entrée dans le pays. Toutes les

SAO sont régies par la Loi sur la protection des consommateurs qui prévoit des systèmes d'autorisations et des quotas d'importation pour les CFC et le bromure de méthyle.

Plan d'action

69. L'Unité nationale de l'ozone est l'organe chargé de coordonner la mise en œuvre du programme de renforcement des institutions et de contrôler l'exécution du plan d'élimination finale des CFC. Elle poursuivra l'exécution de ce plan et du projet de récupération et de recyclage et achèvera la conversion des appareils de refroidissement du nouveau palais de justice. Elle poursuivra également son programme de formation des techniciens en réfrigération et des agents des douanes non encore formés. Enfin, elle poursuivra son programme de sensibilisation dans les médias et les O.N.G. ainsi que par le biais d'ateliers en ciblant les écoles à tous les niveaux.

Annexe II

OPINIONS EXPRIMÉES PAR LE COMITÉ EXÉCUTIF SUR LE RENOUVELLEMENT DES PROJETS DE RENFORCEMENT DES INSTITUTIONS PRÉSENTÉS À LA 45^e REUNION

République centrafricaine

1. Le Comité exécutif a examiné les informations accompagnant la demande de renouvellement du projet de renforcement des institutions et note avec satisfaction que les données communiquées par la République centrafricaine au Secrétariat de l'ozone pour 2003 indiquent une consommation de CFC inférieure de 50% à sa consommation de référence. La République centrafricaine a réduit sa consommation de CFC de 50% avant la date requise et est en bonne voie pour satisfaire à ses obligations concernant sa réduction de 85%. Le Comité exécutif soutient pleinement les efforts entrepris par la République centrafricaine pour satisfaire à ses obligations en vertu du Protocole de Montréal. Il espère qu'au cours des deux années à venir la République centrafricaine poursuivra ses efforts méritoires et exécutera avec succès les activités de son plan de gestion des frigorigènes de sorte à accélérer l'élimination totale de sa consommation restante de CFC.

Comores

2. Le Comité exécutif a examiné les informations accompagnant la demande de renouvellement du projet de renforcement des institutions et note avec satisfaction que les données communiquées par les Comores au Secrétariat de l'ozone pour 2003 indiquent une consommation de CFC inférieure à sa consommation de référence pour 1995-1997. Les Comores ont mené à bien leur programme de formation des agents des douanes et des techniciens en réfrigération et ont mis en place un système d'autorisations pour les SAO. Le Comité exécutif soutient pleinement les efforts entrepris par les Comores pour rester en conformité avec les objectifs de réduction de sa consommation de CFC découlant du Protocole de Montréal. Il espère qu'au cours de l'année à venir les Comores poursuivront avec succès la mise en œuvre des activités de leur plan de gestion des frigorigènes de sorte à réduire leur consommation actuelle de CFC.

Congo

3. Le Comité exécutif a examiné les informations accompagnant la demande de renouvellement du projet de renforcement des institutions et note avec satisfaction que les données communiquées par le Congo au Secrétariat de l'ozone pour 2003 indiquent une consommation de CFC inférieure à sa consommation de référence pour 1995-1997. Il note également avec satisfaction que les niveaux de consommation de bromure de méthyle déclarés au Secrétariat de l'ozone sont également inférieurs à la consommation moyenne pour 1995-1998 et que le Congo semble être en conformité avec les mesures pertinentes du Protocole de Montréal. Le Congo a également mis en place un système d'autorisations pour les SAO, qui pourrait l'aider à contrôler l'importation et l'utilisation de substances réglementées, et a aussi mené des activités de formation. Le Comité exécutif soutient les importants efforts entrepris par

le Congo en vue de la réduction de sa consommation de SAO et espère qu'il poursuivra avec succès, au cours des deux années à venir, la mise en œuvre de son plan de gestion des frigorigènes et de ses autres activités afin d'obtenir des réductions rapides et permanentes de ses niveaux actuels de consommation.

Géorgie

4. Le Comité exécutif a examiné les informations accompagnant la demande de renouvellement du projet de renforcement des institutions et note avec satisfaction que les données communiquées par la Géorgie au Secrétariat de l'ozone pour 2003 indiquent, d'une part, une consommation de CFC nettement inférieure à sa consommation de référence pour 1995-1997 et, d'autre part, la conformité de ce pays avec le niveau de gel de sa consommation de CFC. Il note par ailleurs que la Géorgie a pris d'importantes mesures dans le cadre de son projet de renforcement des institutions pour éliminer sa consommation de SAO. Dans sa soumission, la Géorgie attire l'attention sur les importantes initiatives prises, à savoir la réduction des importations de SAO grâce à un système d'autorisations, l'organisation d'ateliers de formation destinés aux agents des douanes, la mise en œuvre d'un programme d'incitation s'adressant aux utilisateurs d'équipements de réfrigération commerciale/industrielle et des essais fructueux de substances de remplacement du bromure de méthyle dans la fumigation des sols. Le Comité exécutif apprécie pleinement les efforts entrepris par la Géorgie pour réduire sa consommation de SAO. Il espère qu'au cours des deux années à venir la Géorgie poursuivra avec succès la mise en œuvre de son système d'autorisations et de son plan de gestion des frigorigènes et maintiendra ou augmentera les réductions rapides et permanentes de ses niveaux actuels de consommation de SAO.

Honduras

5. Le Comité exécutif a examiné les informations accompagnant la demande de renouvellement du projet de renforcement des institutions et note avec satisfaction que les données communiquées par le Honduras au Secrétariat de l'ozone pour 2003 indiquent, d'une part, une consommation de CFC inférieure à sa consommation de référence pour 1995-1997 et, d'autre part, la conformité de ce pays avec le niveau de gel de sa consommation de CFC. La consommation de bromure de méthyle déclarée pour 2003, supérieure de 40% à la consommation de référence du pays, est toutefois fort préoccupante. Le Comité exécutif note néanmoins que le Honduras a pris d'importantes mesures au cours de la période considérée pour éliminer sa consommation de SAO. Le Honduras indique ainsi dans sa soumission qu'il a pris d'importantes initiatives telles que le contrôle de la bonne application de son système d'autorisations et de quotas d'importation, la poursuite de la mise en œuvre de son projet d'élimination du bromure de méthyle, l'augmentation des activités de sensibilisation et l'organisation d'ateliers de formation pour les agents des douanes et les techniciens en réfrigération. Le Honduras s'est également engagé à une élimination systématique de sa consommation de bromure de méthyle dans le cadre d'un plan d'action approuvé par les Parties au Protocole de Montréal. Le Comité exécutif soutient pleinement les efforts entrepris par le Honduras pour réduire sa consommation de SAO et espère qu'il poursuivra avec succès, au cours des deux années à venir, la mise en œuvre de son plan de gestion des frigorigènes et de ses

activités d'élimination du bromure de méthyle afin d'atteindre sans tarder ses objectifs de réduction de la consommation de SAO, et notamment de bromure de méthyle.

Lesotho

6. Le Comité exécutif a examiné les informations accompagnant la demande de renouvellement du projet de renforcement des institutions et note avec satisfaction que les données communiquées par le Lesotho au Secrétariat de l'ozone pour 2003 et 2004 semblent indiquer la conformité de ce pays avec le niveau de gel de sa consommation de CFC. Le Comité exécutif note par ailleurs que le Lesotho a pris d'importantes mesures pour éliminer sa consommation de halons. Dans sa soumission, le Lesotho attire l'attention sur les importantes initiatives prises, à savoir l'élaboration de réglementations sur les SAO prévoyant le contrôle des mouvements transfrontaliers de ces substances au moyen d'un système d'autorisations, la formation des agents des douanes et des techniciens en réfrigération ainsi qu'un projet de récupération et de recyclage qui s'est soldé par l'élimination de 600 kilos de CFC-12. Le Comité exécutif apprécie pleinement les efforts entrepris par le Lesotho pour réduire sa consommation de SAO et retourner rapidement en situation de conformité en matière de communication de données et de consommation de halons. Il espère que ce pays poursuivra avec succès, au cours des deux années à venir, la mise en œuvre de son plan d'élimination finale du CFC et de ses programmes connexes et maintiendra et renforcera ces résultats en matière d'élimination des SAO.

Ile Maurice

7. Le Comité exécutif a examiné les informations accompagnant la demande de renouvellement du projet de renforcement des institutions et note avec satisfaction que les données communiquées par l'île Maurice au Secrétariat de l'ozone pour 2003 indiquent une consommation de CFC inférieure à son niveau de gel mais aussi conforme à l'échéance de 2007. Il note avec satisfaction que ces bons résultats ont été obtenus grâce à d'importantes mesures, telles que la mise en place d'un système d'autorisations pour les SAO, l'interdiction de l'importation du bromure de méthyle et la mise en œuvre d'un projet de formation et d'un programme destiné aux utilisateurs finaux s'étant soldés par l'élimination de 2,4 tonnes PAO de CFC. Le Comité exécutif apprécie pleinement les efforts entrepris par l'île Maurice pour accélérer l'élimination de sa consommation de SAO. Il espère que ce pays s'appuiera sur ces résultats pour atteindre au cours des deux années à venir l'élimination totale de sa consommation de SAO avant les échéances du Protocole de Montréal.



United Nations Environment Programme

برنامج الأمم المتحدة للبيئة · 联合国环境规划署

PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR L'ENVIRONNEMENT · PROGRAMA DE LAS NACIONES UNIDAS PARA EL MEDIO AMBIENTE

ПРОГРАММА ОРГАНИЗАЦИИ ОБЪЕДИНЕННЫХ НАЦИЙ ПО ОКРУЖАЮЩЕЙ СРЕДЕ

UNEP 2005 WORK PROGRAMME AMENDMENT

PRESENTED TO THE
45TH MEETING OF THE EXECUTIVE COMMITTEE
OF THE MULTILATERAL FUND FOR THE IMPLEMENTATION
OF THE MONTREAL PROTOCOL

FEBRUARY 2005

Division of Technology, Industry and Economics
OzonAction Branch

Tour Mirabeau, 39-43 quai André Citroën, 75739 Paris - Cedex 15, France, Tel: +33.1.44.37.14.50; Fax: +33.1.44.37.14.74
E-mail: unep.tie@unep.fr URL: <http://www.unepie.org/>

UNEP 2005 WORK PROGRAMME AMENDMENT

February 2005

SUMMARY

- I. Consistent with its 2005-2007 Business Plan, UNEP is submitting the following amendment to its 2005 Work Programme for the consideration of the Executive Committee at its 45th meeting. This amendment includes the following projects:

| No | Project Title | Reference | Funding Requested (US\$)* |
|----|---|-----------|---------------------------|
| 1 | Implementation of the CP/RMP for Bhutan: Development of Ozone Regulations and regional cooperation for implementation | BP 2005 | 20,000 |
| 2 | Implementation of the CP/RMP for Bhutan: Awareness raising programme on ODS phase-out under the Montreal Protocol. | BP 2005 | 20,000 |
| 3 | Implementation of the CP/RMP for Bhutan: Train the trainer programme for customs and enforcement officers. | BP 2005 | 55,000 |
| 4 | Implementation of the CP/RMP for Bhutan: Train the trainer programme for refrigeration service sector. | BP 2005 | 29,000 |
| 5 | Implementation of the CP/RMP for Bhutan: Technical capacity building and information exchange on halon management | BP 2005 | 20,000 |
| 6 | Implementation of the CP/RMP for Bhutan: Monitoring RMP project implementation | BP 2005 | 30,000 |
| 7 | Implementation of the RMP Update for Guinea Conakry: Training programme for customs officers | BP 2005 | 25,000 |
| 8 | Implementation of the RMP Update for Guinea Conakry: Training programme for the refrigeration sector | BP 2005 | 25,000 |
| 9 | Implementation of the RMP Update for Guinea Conakry: Monitoring of the activities in the RMP Update | BP 2005 | 20,000 |
| 10 | Implementation of the RMP Update for Mali: Phase 2 training for control of ODS and ODS containing goods | BP 2005 | 29,546 |
| 11 | Implementation of the RMP Update for Mali: Phase 2 training for refrigeration servicing technicians | BP 2005 | 25,000 |
| 12 | Implementation of the RMP Update for Mali: Monitoring of the activities in the RMP Update | BP 2005 | 20,000 |

| No | Project Title | Reference | Funding Requested (US\$)* |
|----|---|-----------|---------------------------|
| 13 | Implementation of the RMP for Myanmar: Preparation of ODS regulations | BP 2005 | 13,000 |
| 14 | Implementation of the RMP for Myanmar: Monitoring of RMP implementation | BP 2005 | 22,000 |
| 15 | Implementation of the RMP Update for Nicaragua: Programme for certification and licensing for refrigeration technicians | BP 2005 | 40,000 |
| 16 | Implementation of the RMP Update for Nicaragua: Programme for preventing of illegal trade in CFCs | BP 2005 | 15,000 |
| 17 | Implementation of the RMP Update for Nicaragua: Programme of monitoring and control of the activities in the RMP Update | BP 2005 | 30,000 |
| 18 | Sub-regional project on Harmonisation of legislative and regulatory mechanisms to improve monitoring and control of ODS consumption in English-speaking Africa. | BP 2005 | 140,000 |
| 19 | Institutional Strengthening Renewals for Central African Republic, Comoros, Congo Brazzaville, Dominica, Georgia, Honduras, Lesotho, Mauritius, Saint Vincent and the Grenadines. | BP 2005 | 429,667 |
| 20 | Total ODS phase out preparation for Fiji | BP 2005 | 15,000 |
| 21 | Assistance for regional awareness raising 2000 | BP 2005 | 200,000 |
| 22 | Effective awareness materials | BP 2005 | 120,000 |
| 23 | China Refrigeration Servicing Project | BP 2005 | 450,000 |
| | GRAND TOTAL | | 1,793,213 |

* All amounts exclude project support costs.

II. There are no additional activities for UNEP at this time which are included in the projects being presented to the Executive Committee by other Implementing Agency.

The activities proposed in this Amendment follow the latest applicable guidelines approved by the Executive Committee including relevant decisions taken at the 44th meeting.

1 Title: *Implementation of the CP/RMP for Bhutan: Development of Ozone Regulations and regional cooperation for implementation.*

Background This project is part of UNEP’s 2005 Business Plan. Bhutan’s ODS consumption is about 170 kg. While the inflow of ODS based equipment has reduced, the domestic consumption of ODS especially in the refrigeration and air conditioning sector is still high.

Bhutan does not have a comprehensive regulatory framework for ODS phase-out except for the recent ban introduced on import of ODS / ODS based equipment into the country. The environmental laws in the country are primarily focusing on sustainable development and impact assessment. Given the free trade relationship that Bhutan enjoys with India, the country also has ODS imported into the country without proper permits for servicing equipment. There is an urgent need to prepare comprehensive regulations for registration, monitoring and control of sale of ODS and ODS using products / industry.

There is also a need to develop a monitoring mechanism to collect data on ODS sale across the border.

Objectives: The main objective of this component is to develop regulations for monitoring and controlling ODS supply and consumption in Bhutan in consultation with different stakeholders. This will specifically address issues relating to monitoring and reporting of movement of ODS into Bhutan. Further, the project also aims to assist sub-regional dialogues on controlling and regulating ODS trade across the border.

Expected results and outcome: The proposed project is expected to result in preparation of Rules to control, regulate and phase-out ODS consumption in Bhutan. It is also expected to promote regional cooperation for ODS phase-out controls.

Description: See the project proposal submitted separately to the Multilateral Fund Secretariat on 7 February 2005.

Time Frame: See the project proposal submitted separately to the Multilateral Fund Secretariat on 7 February 2005.

Cost: US\$20,000 (excluding agency support costs)

Project Milestones:

| Task | Date (Months after approval) |
|--|-----------------------------------|
| Project document and obtaining signature | 1-2 |
| Training workshops | 3-9 |
| Monitoring | 1-12 |
| Submission of PCR | 6 months after project completion |

2 Title: *Implementation of the CP/RMP for Bhutan: Awareness Programme on ODS phase-out under the Montreal Protocol*

Background: This project is part of UNEP's 2005 Business Plan. Bhutan's current ODS consumption is about 170 kg per annum. ODS in the country is consumed primarily in refrigeration and air conditioning sector in which equipment is used in households, shops and service establishments and certain categories of industrial applications.

Bhutan has recently ratified the Vienna Convention and Montreal Protocol and is committed to phase-out consumption of Ozone Depleting Substances. Unlike other countries in the region, Bhutan has very limited time to achieve compliance measures under the Protocol especially for Annex A Group I substances. Accelerated implementation of activities therefore becomes critical to assist the country to phase-out ODS.

For this, it is critical that the key target respondents are aware of issues relating to use of Ozone Depleting Substances and are implementing specific actions for phasing out these substances. This is critical given the geographic spread of the country coupled with the difficult terrain (which serves as a deterrent to access) and the need in the country to reach to target audience distributed in its 20 districts. The need for fast track awareness programmes becomes more pronounced on account of Bhutan's late ratification of the Protocol and needs to achieve compliance quickly.

These awareness programmes should include a combination of mass publicity and targeted programmes to phase-out Ozone Depleting Substances consumption. This is critical to ensure a timely phase-out of Ozone Depleting Substances in the country. Regional awareness programmes developed by UNEP will be cost effectively utilized for programme delivery.

Objectives: The main objective of the component is to create awareness among specific target respondents on phasing out ODS under the Montreal Protocol. For cost effective reach, the project also proposes to utilise regional awareness material for development and implementation of the awareness programme.

The awareness programme will also focus on awareness creation on compliance with the Montreal Protocol targets and broader understanding of the country's new regulations to phase-out ODS.

Expected results and outcome: The proposed project is expected to result in higher levels of awareness among the various target audience on ODS phase-out, increase awareness on sustaining ODS phase-out, support for effectively implementing regulatory measures and consumer awareness for better purchasing decisions. The results will be achieved in a phased manner – based on phased implementation of the awareness programme in different parts of the country but activities will be implemented in an expedited manner.

Description: See the project proposal submitted separately to the Multilateral Fund Secretariat on 7 February 2005.

Time Frame: See the project proposal submitted separately to the Multilateral Fund Secretariat on 7 February 2005.

Cost: US\$20,000 (excluding agency support costs)

Project Milestones:

| Task | Date (Months after approval) |
|--|-----------------------------------|
| Project document and obtaining signature | 1-2 |
| Information dissemination | 3-20 |
| Monitoring | 1-24 |
| Submission of PCR | 6 months after project completion |

3 Title: *Implementation of the CP/RMP for Bhutan: Train the trainer programme for customs and enforcement officers.*

Background

This project is part of UNEP’s 2005 Business Plan. Bhutan’s ODS consumption is about 170 kg per annum. While the inflow of ODS based equipment has reduced, the domestic consumption of ODS especially in the refrigeration and air conditioning sector is still high.

Except for a notification banning import of ODS/ ODS based equipment from February 2005, Bhutan does not have a comprehensive regulatory framework for ODS phaseout. There is an urgent need to prepare comprehensive regulation for registration, monitoring and control of ODS and ODS using products / industry. Currently, the licensing system and the quota system are being drafted in Bhutan.

Bhutan has 22 international entry points through which materials can be imported. Of these entry points, the entry point at Pheuntsholing accounts for more than 90% of the imports of various products in the country. These entry points are controlled by the Customs officials of Bhutan. Officers of the trade ministry also participate in valuation and certain transactions relating to movement of goods from India.

There are about 180 officers in the customs department in Bhutan who look after international conventions, Prevention & Enforcement, Excise and Trade Information. The Customs department has six regional offices distributed in different parts of the country and they have officers / regional formations controlling the 22 international entry points.

There is one training institute, thought established at an informal level, for training customs officers in Bhutan. The courses in the training institute cover policies, regulations and procedures specifically on valuation and HS coding.

During the survey, it was noted that entry of ODS and ODS using products into Bhutan is relatively free and has limited controls. For ensuring controls on trade of ODS based products, effective enforcement of regulations relating to ODS is necessary. Therefore, customs training activity is critical and has to be conducted back to back with notification of regulations on priority.

Objectives: The objective of the training project is to provide training to customs and other enforcement officers a comprehensive training primarily on:

1. Policy and regulations, both local and international related to ODS trade
2. Impact of existing project activities on ODS consumption in the country.
3. Methods of tracking and controlling illegal trade within the country.
4. Roles of individual departments and need for cooperation among the departments to control illegal movement of materials.
5. International coordination, primarily in the region, required for control of illegal trade.

Expected results and outcome: The training programme designed above is expected to result in:

1. Better understanding of policy and regulatory aspects relating to ODS phase-out.
2. Knowledge on methods of identifying and controlling ODS moving into the country illegally.
3. Understanding of need for cooperation among departments and coordination internationally for controlling illegal trade.

Description: See the project proposal submitted separately to the Multilateral Fund Secretariat on 7 February 2005.

Time Frame: See the project proposal submitted separately to the Multilateral Fund Secretariat on 7 February 2005.

Cost: US\$55,000 (excluding agency support costs)

Project Milestones:

| Task | Date (Months after approval) |
|--|-----------------------------------|
| Project document and obtaining signature | 1-2 |
| Training workshops | 3-12 |
| Monitoring | 1-12 |
| Submission of PCR | 6 months after project completion |

4 Title: *Implementation of the CP/RMP for Bhutan: Train the trainer programme for refrigeration service sector.*

Background: This project is part of UNEP's 2005 Business Plan. Bhutan's current ODS consumption is about 170 kg per annum. The servicing sector includes servicing of equipment in the domestic refrigeration, commercial refrigeration, industrial refrigeration and mobile air conditioning sub sectors.

Significant quantities are consumed in the bordering districts between India and Bhutan on account of the prevailing weather conditions in the southern districts of the country and significant population on both sides of the country. The total number of service agencies in servicing domestic refrigeration and mobile air conditioning equipment aggregate to a maximum of 15. For industrial refrigeration equipment, servicing is done both by local technicians and in house service centres. The total number of technicians who will be servicing refrigeration and air conditioning equipment is estimated to be a maximum of about 50 persons.

The service agencies are concentrated in the border districts primarily in Pheuntsholing. While Thimphu has a significant population of refrigeration and air conditioning equipment, there are only three service agencies (namely Dolma, Tashi and Kewlang) identified in Thimphu.

Training is given to the service technicians by refrigerator manufacturers in India and this is focused on servicing their equipment through better practices and retrofits. This is given on a relationship basis and needs to be extended to all technicians so that Bhutan has capabilities to manage its service requirements within the country. This project aims to provide servicing inputs to technicians so that they can adopt better servicing practices and service equipment based on alternatives within Bhutan.

Objectives: The objective of the training project is to provide training to technicians involved in servicing and maintenance of refrigeration and air conditioning equipment in:

1. Better servicing practices for reducing wastage of refrigerants.
2. Policy and regulatory issues under the Montreal Protocol and their impact on the refrigeration and air-conditioning sector.
3. Use of retrofit and non-ODS alternatives to be used in the refrigeration sector.
4. Servicing equipment based on ODS free technologies. Recovery and recycling of refrigerants.
5. Customer interaction and education on ODS phase-out and conversion to non-ODS technologies.
6. Networking with technicians in the bordering areas of Bhutan and India. This will help in adopting good servicing practices and ensuring adoption of non-ODS technologies in Bhutan through support from India.

Expected results and outcome: The training programme designed above is expected to result in:

1. Reduction in ODS consumption in servicing in the refrigeration and air conditioning (RAC) sector mainly through better servicing and maintenance practices on ODS based equipment and more effective recovery and recycling particularly from industrial refrigeration equipment.
2. Better understanding of the policy and regulatory issues associated with the RAC sector.
3. Knowledge on usage of non-ODS substitutes and capacity to retrofit equipment using non-ODS technology.
4. Knowledge on servicing practices of equipment using ODS free technologies.

Description: See the project proposal submitted separately to the Multilateral Fund Secretariat on 7 February 2005.

Time Frame: See the project proposal submitted separately to the Multilateral Fund Secretariat on 7 February 2005.

Cost: US\$29,000 (excluding agency support costs)

Project Milestones:

| Task | Date (Months after approval) |
|--|-----------------------------------|
| Project document and obtaining signature | 1-2 |
| Training workshops | 3-18 |
| Monitoring | 1-18 |
| Submission of PCR | 6 months after project completion |

5 Title: *Implementation of the CP/RMP for Bhutan: Technical capacity building and information exchange on halon management*

Background

This project is part of UNEP’s 2005 Business Plan. Bhutan consumes about 170 kg of ODS per annum. Halons are used only for Civil Aviation authorities for ground and air services. Bhutan has consumed 270 kg of Halon-1211 in the year 1997. There is no reported consumption of halons for the following years.

The Civil Aviation authorities have indicated during the survey that Bhutan needs to maintain and use these halon installations in line with the rules prescribed by the International Civil Aviation Organisation (ICAO).

Therefore, it is critical for Bhutan to carry out a comprehensive national strategy for cost-effective halon management to reduce future dependency on halons, and maintain compliance with the Montreal Protocol.

The development of such a strategy requires the establishment of a National Halon

Management Plan (NHMP) which will enable the country to maintain its current halon levels for essential fire protection requirements; implement a total phase-out programme for halons through the introduction and enforcement of regulations; gradually reduce dependence on halons; and manage halons and avoid unnecessary economic disruptions.

Objectives:

The objective of this project is to provide assistance to the Royal Government of Bhutan to establish a National Halon Management Plan. The NHMP will help the country to reduce its consumption of halons and allow for the development of a compliance strategy for a total phase-out programme for halons; the introduction of regulations that will include a code of conduct for the users of halons; ensure identification of essential uses of halons; and maintain adequate quantities to meet the strategic needs for the essential uses. Decision 44/8 of the Executive Committee also indicates promotion of halon management measures in Article 5 countries.

Expected results and outcome:

The project activities will result in:

1. Formulation of a Halon Management Plan (HMP) at the national level;
2. Awareness raising on halon alternatives;
3. Provision of technical assistance for training and education on halon alternative technologies, and support, through provision of training, for the Fire Protection Authorities and Civil Aviation to improve standards;
4. Provision of technical assistance for legislation and policy formulation;
5. Utilisation of halons in the existing installation through effective maintenance and recovery during servicing in a safe and environmentally responsible manner;
6. Development of a data base with internet access for monitoring of halon stocks;

Description:

See the project proposal submitted separately to the Multilateral Fund Secretariat on 7 February 2005.

Time Frame:

See the project proposal submitted separately to the Multilateral Fund Secretariat on 7 February 2005.

Cost:

US\$20,000 (excluding agency support costs)

Project Milestones:

| Task | Date (Months after approval) |
|--|---------------------------------|
| Project document and obtaining signature | 1-3 |
| Implementation of the component activities | 4-20 |

| | |
|------------------------------|-----------------------------------|
| Monitoring of the activities | 1-24 |
| Submission of PCR | 6 months after project completion |

6 Title: *Implementation of the CP/RMP for Bhutan: Monitoring RMP project implementation*

Background: This project is part of UNEP's 2005 Business Plan. For a smooth phase-out of ODS in refrigeration and air conditioning sector, the Government of Bhutan has developed an CP/RMP document, which covers training needs for servicing sector, preparation and implementation of regulations, training for stakeholders implementing regulations and retrofit & recovery and recycling of ODS. While the NOU is entrusted with implementation of ODS phase-out programme as a whole, there is a need for to monitor and control implementation of projects under CP/RMP document.

Objectives: To support NOU for monitoring and controlling implementation of the projects identified in the CP/RMP.

Expected results: The proposed project is expected to result in timely and effective implementation of CP/RMP components.

Description: See the project proposal submitted separately to the Multilateral Fund Secretariat on 7 February 2005.

Time Frame: See the project proposal submitted separately to the Multilateral Fund Secretariat on 7 February 2005.

Cost: USD30,000 (excluding agency support costs)

Project Milestones: See the project proposal submitted separately to the Multilateral Fund Secretariat on 7 February 2005.

7 Title: *Implementation of the RMP Update Guinea Conakry: Training Programme for Customs Officers.*

Background This project is part of UNEP's 2005 Business Plan.

Objectives: This component of the RMP Update aims to extend the network of statistics of the Department of Customs in close cooperation with the security services.

This project will allow:

- to update the training manual of the customs officers,
- to apply the regulation to the imports of ODS,

- to have statistics concerning all ODS: products and equipment containing or functioning on ODS,
- to exchange the provisions and the results with the neighbouring countries, for a better harmonization of the procedures in the customs work.

Description: This project will contribute to a better application of the ODS legislation and a better control of ODS. The monitoring system of ODS imports will become more reliable. The data base on consumption, including that from the importers, users, and salesmen will become more reliable.

Time Frame: 12 months

Cost: US\$25,000 (excluding agency support costs)

Project Milestones: See the project proposal submitted to the Multilateral Fund Secretariat on 4 October 2004.

8 Title: *Implementation of the RMP Update Guinea Conakry: Training Programme for Refrigeration Technicians.*

Background This project is part of UNEP's 2005 Business Plan.

Objectives: The training programme for the refrigeration technicians aims at helping them to reduce the CFC consumption by improving the procedures of maintenance of the refrigeration appliances through:

- training in good practices in refrigeration and through introduction of new techniques of replacement and handling of CFC, HCFC and HFC.
- training in the good maintenance techniques;
- activation of the existing associations in the field of refrigeration;

Description: The training manual of UNEP DTIE on the Good Practices in Refrigeration will be used as the principal source for the training.

During this phase, a core of 20 engineers and technicians will be trained by national consultants who had already profited from the first phase of training of the trainers, in an institute with corresponding curriculum. The following areas will be covered under the training:

- Refrigerators
- Domestic air-conditioners
- Mobile air-conditioning systems.

Time Frame: See the project proposal submitted to the Multilateral Fund Secretariat on 4 October 2004.

Cost: US\$25,000 (excluding agency support costs)

Project Milestones: See the project proposal submitted to the Multilateral Fund Secretariat on 4 October 2004.

9 Title: *Implementation of the RMP Update Guinea Conakry: Monitoring of RMP activities.*

Background This project is part of UNEP's 2005 Business Plan.

Objectives: The project aims at establishing of a mechanism of follow-up on the activities contained in the Refrigeration Management Plan Update. (RMPU) and to ensure their conformity with the specific project objectives. This activity will supplement the work by the National Office Ozone, to ensure a successful implementation of the RMP Update activities.

Description: A calendar for follow-up activities will be established. It will take into account each component of the RMPU. The diversity of the sector requires a coordinated approach with close follow-up on the activities in the RMP Update.

Time Frame: 24 months

Cost: US\$20,000 (excluding agency support costs)

Project Milestones: See the project proposal submitted separately to the Multilateral Fund Secretariat on 4 October 2004.

10 Title: *Implementation of the RMP Update Mali: Phase 2 training for control of ODS and ODS containing goods.*

Background This project is part of UNEP's 2005 Business Plan.

Objectives: This component of the RMP Update aims to extend the training of the customs officers already trained under phase 1 and to ensure an efficient application of the ODS import regulations in Mali.

Description: This project will allow to:

1. form the customs officials who had not received training under Phase 1,
2. ensure more effective application of the regulation on ODS imports;
3. have statistics concerning all ODS and goods containing ODS;
4. update the provisions and exchange the results with the neighboring countries for a better harmonization of the procedures in the customs zone.

Time Frame: 18 months

Cost: US\$29,546 (excluding agency support costs)

Project Milestones: See the project proposal submitted to the Multilateral Fund Secretariat on 1 February 2005.

11 Title: ***Implementation of the RMP Update for Mali: Phase 2 training for refrigeration servicing technicians.***

Background This project is part of UNEP's 2005 Business Plan.

Objectives: The training scheme for the technicians aims at reduction of CFC consumption by improving the maintenance through:

1. training of the technicians on the good practices
2. training on the techniques of refill of the refrigerants
3. stimulation of existing refrigeration associations
4. introduction in the curriculum cycles of formation of the various centers of formation

Expected results:

1. Trained technicians in good practices
2. Better management and a reduction of CFC use in refrigeration units
3. New methods in the training schemes of the technical training schools with regard to ozone

Time Frame: 18 months

Cost: US\$25,000 (excluding agency support costs)

Project Milestones: See the project proposal submitted to the Multilateral Fund Secretariat on 1 February 2005.

12 Title: ***Implementation of the RMP Update Mali: Monitoring of the activities in the RMP.***

Background This project is part of 2005 Business Plan of UNEP.

Objectives: To establish an efficient monitoring scheme for the delivery of the RMP Update components in Mali.

Description: See the project proposal submitted separately to the Multilateral Fund Secretariat on 7 February 2005.

Time Frame: See the project proposal submitted separately to the Multilateral Fund Secretariat on 7 February 2005.

Cost: US\$20,000 (excluding agency support costs)

| <i>Project Milestones:</i> | Task | Date (Months after approval) |
|----------------------------|--|-----------------------------------|
| | Project document and obtaining signature | 1-3 |
| | Monitoring | 1-24 |
| | Submission of PCR | 6 months after project completion |

13 Title: *Implementation of the RMP Myanmar: Preparation of ODS regulations.*

Background This project is part of UNEP’s 2005 Business Plan.

Objectives: The objective of the project is to assist in the development of Regulations for monitoring and controlling ODS production and consumption in Myanmar in consultation with the different stakeholders.

Description: The project will be organized in three phases:

Phase 1: Review and preparation of regulations to control ODS production and use in Myanmar .The regulations prepared for controlling production and use of ODS in other countries especially the developing countries will be studied. These will serve as inputs for the preparation of regulations for Myanmar.

Based on these inputs, Rules for controlling and regulating ODS production and consumption in Myanmar will be prepared. The Rules will primarily cover the following:

- Registration of enterprises producing, trading and consuming ODS and ODS using products.
- Reporting requirement on ODS consumption by producers, traders and consumers.
- Quota order for import of ODS.
- Control measures including bans, phased reduction and controlled use of ODS.

- Exemptions available for specific categories of use of ODS.
- Penalties on non-compliance with Rules.
- Regulations on use of recovered ODS.

Phase 2: Workshop on Rules to obtain stakeholders' inputs

After preparation of the draft rules, a workshop will be conducted inviting different stakeholders for discussing the provisions and providing inputs on the Rules. In this workshop, stakeholders from different ministries will participate and share their views. This will be conducted over two days and will help in arriving at additions/ deletions from the Rules prior to finalisation.

Phase 3: Finalisation and notification. Based on the inputs obtained from different stakeholders, Rules will be appropriately finalised. This will then be sent for approval and after approval, will be notified for implementation.

Time Frame: 6 months

Cost: US\$13,000 (excluding agency support costs)

Project Milestones: See the project proposal submitted to the Multilateral Fund Secretariat on 4 October 2004. (See Annex 3 of the RMP Update).

14 Title: Implementation of the RMP Myanmar: Monitoring of RMP activities.

Background This project is part of UNEP's 2005 Business Plan.

Objectives: The objective of the project is to provide support to NOU for monitoring and controlling implementation of RMP projects.

Description: Under this component, funding support will be provided for an officer for coordinating and monitoring implementation of RMP projects within the country.
The officer's role will include:

- Coordination with the implementation partners on project configuration.
- Preparation of an implementation plan for the project in consultation with NOU, implementing agency (UNEP/UNIDO) and other stakeholders.
- Coordinating with the project beneficiaries / participants during implementation.
- Inputs and keeping contacts with stakeholders on project implementation modalities.
- Monitoring and support during project implementation, and
- Feedback on project implementation.

The officer will focus his attention primarily on MAC sector, domestic refrigeration sector and commercial refrigeration sector to the extent necessary. He will report to the head of the NOU on project implementation modalities and will work closely with personnel from NOU associated with the project.

Time Frame: 36 months

Cost: US\$22,000 (excluding agency support costs)

Project Milestones: See the project proposal submitted to the Multilateral Fund Secretariat on 4 October 2004. (See Annex 4 of the RMP Update).

15 Title: *Implementation of the RMP for Nicaragua: Programme for certification and licensing for refrigeration technicians*

Background: This project is part of UNEP's 2005 Business Plan.

Objectives: To establish a system of certification and licensing for technicians in the refrigeration sector, with the purpose of making the use obligatory of good practices on maintenance and repair of refrigeration equipment and air-conditioning units, and thus to reduce the excessive use of CFCs due to the bad practices.

The certification system will set up good practices rule and the obligation to respect the norms and procedures. It is also expected that the system evolves towards a system of licenses, with greater rights and duties, as well as a greater legal weight, in the measurement of the capacity of the sector to assimilate this type of change.

Expected results: The project aims at certification of at least 1,000 technicians of the estimated 2,000 in the country.

Description: See the project proposal submitted separately to the Multilateral Fund Secretariat on 7 February 2005.

Time Frame: 36 months

Cost: US\$40,000 (excluding agency support cost)

Project Milestones: See the project proposal submitted separately to the Multilateral Fund Secretariat on 7 February 2005.

- 16 Title:** *Implementation of the RMP for Nicaragua: Programme for preventing of illegal trade in CFCs*
- Background:** This project is part of UNEP's 2005 Business Plan.
- Objectives:** To enforce the control function of illegal traffic of CFCs and of the ODS imports quotas:
1. Meetings with the authorities of customs, in order to increase commitment with the national obligations under the Protocol of Montreal, and to formalize cooperation agreements;
 2. Creation of a virtual center of storing and distribution of information on ODS within the customs structure, and
 3. Planning meetings and revision of results of annual work plan to control illegal traffic with the customs personnel, including the update of knowledge and techniques on this subject.
- Description:** See the project proposal submitted separately to the Multilateral Fund Secretariat on 7 February 2005.
- Time Frame:** 36 months
- Cost:** US\$15,000 (excluding agency support cost)
- Project Milestones:** See the project proposal submitted separately to the Multilateral Fund Secretariat on 7 February 2005.
- 17 Title:** *Implementation of the RMP Update for Nicaragua: Programme of monitoring and control of the activities in the RMP Update.*
- Background** This project is part of UNEP's 2005 Business Plan.
- Objectives:** The RMP Update monitoring programme has the objective of ensuring the effectiveness of all the projects proposed within the RMP Update for Nicaragua, through the establishment of a monitoring system.
- The project entails design and implementation of such monitoring and control system, and periodic verification of project results, analysis of problems encountered and application of corrective measures.
- Description:** See the project proposal submitted separately to the Multilateral Fund

Secretariat on 7 February 2005.

Time Frame: 36 months

Cost: US\$30,000 (excluding agency support costs)

*Project
Milestones:*

| Task | Date (Months after approval) |
|--|-----------------------------------|
| Project document and obtaining signature | 1-3 |
| Establishment of monitoring team | 4-6 |
| Monitoring | 1-36 |
| Submission of PCR | 6 months after project completion |

18 Title: *Sub-regional project on Harmonisation of legislative and regulatory mechanisms to improve monitoring control of ODS consumption in English-speaking Africa.*

Background This project is part of UNEP’s 2005 Business Plan.

Objectives: The goal of the project is to foster an on-going programme of cooperation amongst the national regulatory and customs authorities of Eastern and Southern English-speaking African countries, the EAC and the SADC (SACU) with a view to supporting the implementation of regional solutions through the adoption of harmonised legislative and regulatory mechanisms for ODS imports. Building upon existing inter-regional economic and trade ties, such a project will encourage the development and adoption of coordinated sub-regional codes of practice for ODS monitoring and control activities, as well as harmonised on-going and future customs training programmes. This will serve to enhance national compliance measures implemented or underway in participating countries, as well as support the efforts of the sub-regional associations to implement standardised control policies across the board.

The project proposes to expand upon earlier training received, as well as that on-going under the auspices of RMPs, by furthering the enforcement of national monitoring and control systems, and thereby overall compliance with the objectives of the Montreal Protocol, through sub-regional cooperation.

Issues of common interest to be addressed will include, inter alia:

- confirming the status of legislative/regulatory regimes in the member states;
- identifying procedures to initiate and adopt harmonised legislative and regulatory mechanisms for ODS imports within the context of the mandates of the two sub-regional associations;
- instituting coordinated systems for monitoring and control of ODS imports/exports; and,
- managing national consumption requirements within the sub-regional market context.

Target group: ODS Officers and Customs officials, legal experts involved in the formulation of legislation and regulations, representatives from other Ministries involved in the control of imports and exports as per each country’s national circumstances (e.g. Ministries of Commerce and Trade, Ministries of Health).

Description: See the project proposal submitted separately to the Multilateral Fund Secretariat on 7 February 2005.

Time Frame: See the project proposal submitted separately to the Multilateral Fund Secretariat on 7 February 2005.

Cost: US\$140,000 (excluding agency support costs)

Project Milestones:

| Task | Date (Months after approval) |
|--|-----------------------------------|
| Project document and obtaining signature | 1-3 |
| Phase 1-2 | 4-12 |
| Phase 3 | 13-20 |
| Monitoring | 1-24 |
| Submission of PCR | 6 months after project completion |

19 Title: *Institutional Strengthening Renewals for Central African Republic, Comoros, Congo Brazzaville, Dominica, Georgia, Honduras, Lesotho, Mauritius, Saint Vincent and the Grenadines, Samoa*

Background: This project is part of UNEP’s 2005 Business Plan.

Objectives: Assist the Governments of the above-mentioned countries through renewals of their existing Institutional Strengthening projects, in accordance with the approved Executive Committee guidelines (including Decision 43/37 (a) referring to funding threshold for LVCs and VLVCs).

Description: UNEP sent separate proposals for these projects to the Multilateral Fund Secretariat between 24 January and 7 February 2005.

Time Frame: See separate Terminal reports and Action plans.

Cost:

| Country | Cost (US\$) |
|-----------------------------------|-------------|
| Central African Republic, phase 4 | US\$ 60 000 |
| Comoros, phase 4 | US\$ 60 000 |
| Congo Brazzaville, phase 4 | US\$ 60 000 |
| Dominica, phase 2 (year 2) | US\$ 13 000 |

| | |
|--|-------------|
| Georgia, phase 4 | US\$ 60 667 |
| Honduras, phase 4 | US\$ 60 000 |
| Lesotho, phase 3 | US\$ 26 000 |
| Mauritius, phase 2 | US\$ 60 000 |
| Saint Vincent and the Grenadines, phase 2 (year 2) | US\$ 30 000 |

(the above does not entail agency support costs)

*Project
Milestones:*

| Task | Date (Months after approval) |
|---|--|
| Finalisation of IS renewal which includes budget allocation and activity plan under the new phase with the country. | 2 |
| First disbursement of funds | 3 |
| Submission of Progress reports | Every June and December |
| Submission of Terminal Report and Plan of Action for renewal. | 1-2 months before the completion of respective phase |

20 Title:

Development of a total ODS Phase out Plan for Fiji

Background

This project is part of UNEP's 2005 Business Plan.

UNEP and UNDP will work jointly to assist the Party to develop a National ODS Phase-out Plan. UNDP will take care of the investment part of the project, while UNEP will look after the policy and other non-investment components. UNEP is an implementing agency for the Institutional Strengthening project.

Fiji has been declared in non-compliance with control measures for methyl bromide (decision XVI/23). Their consumption has increased for the past two years, 2002 and 2003. One of the main reasons for this increase is the lag time between the implementation of their ODS laws and the enforcement of control measures for MB in the country. Fiji's main concern is mostly in the area of policy enforcement. Although consumption is not very high, strengthening its existing permit system will immediately reduce MB imports into the country.

UNEP will also explore the possibility to involve Australia in the implementation of this National Plan since Australia is a direct trade partner of Fiji.

Objectives:

The main objective of this project preparation is to develop a comprehensive strategy for ODS phase out in Fiji in order to assist the country in meeting Montreal Protocol's 2005 and 2007 compliance targets. This will be done jointly with UNDP.

Expected results and outcome: The proposed project is expected to result in a strategic approach for Fiji to meet ODS compliance under the Montreal Protocol and eventually phase out its use.

Description: Project proposal will be submitted when completed.

Time Frame: 12 months

Cost: US\$15,000 (excluding agency support costs)

Project Milestones:

| Task | Date (Months after approval) |
|--|---------------------------------|
| Project preparation mission | 1-2 |
| Proposal development (First draft) Consultation with stakeholders | 3-6 |
| Final Draft | 7-11 |
| Proposal submission | 12 |

21 Title: *Assistance for regional awareness raising 2000*

Background: The need to raise awareness about ozone protection remains one of the biggest challenges in ozone protection for numerous reasons, including changing the behaviour of citizens to avoid the use of ozone depleting products, encouraging business owners to adopt ozone friendly technology, mobilising political support for the implementation of the Montreal Protocol at the national level, and encouraging actions by industry that sustain the phase out successes already achieved. This has been emphasised in the *Communication Strategy for Global Compliance with the Montreal Protocol* developed under the Multilateral Fund.

Information, education and communication (IEC) activities targeted at specialised audiences (e.g. refrigeration servicing technicians) and at the general public are being undertaken at the country level by the National Ozone Units (NOUs) in developing countries (“Article 5 countries”) under their Institutional Strengthening projects. Additionally, UNEP through the DTIE OzonAction Programme clearinghouse has developed some common IEC “tools” including publications, videos and posters that it provides to NOUs for their adaptation, reproduction and dissemination in national IEC campaigns.

Through the Regional Networks, NOUs have expressed to UNEP the need for continued assistance with undertaking national awareness campaigns in 2005. This project responds to that need, and it is consistent with Decision 35/57 (a), which decided that “UNEP will...be provided with US \$200,000/year to support public awareness.”

Objectives: The objective of this project is to:

- Provide the 9 regional networks of ODS Officers with financial support to increase awareness raising in their respective regions;
- Assist them in gathering support for sustaining phase-out projects by making stakeholders understand the importance of ozone protection;
- Targeting specific sectors in ODS phase out and raising their awareness in these sectors; and
- Developing materials that can be used on a regional basis to communicate the ozone issue.

Description: UNEP will provide funds to specific member countries of the Regional Networks so that they may develop awareness materials. The Network members as a group, with inputs and advice from UNEP, will agree on the final choice of projects for their region, including which country should undertake the project and the timeframe. Once developed, the country that developed the material will share them with the other Network members in the region so that the latter may adapt, translate or otherwise use the materials in their own national IEC campaigns.

The exact type of awareness activity to be undertaken is not specified: it is left to the Network members themselves to decide on the specific projects that most suits their regional conditions.

Time Frame: April 2005 – April 2006

Cost: US\$ 200,000 (excluding agency support costs)

Project Milestones:

| Task | Date (Months after approval) |
|---|-----------------------------------|
| Sub-allotment of funds to UNEP regional offices | 2 |
| Projects decided by Network members | 6 |
| Awareness materials developed | 10 |
| Awareness materials shared with other Network members | 12 |
| Submission of PCR | 6 months after project completion |

22 Title *Effective awareness materials*

Background The need to raise awareness about ozone protection remains one of the biggest challenges in the future. Information, education and communication (IEC) activities targeted at the general public are being undertaken at the

- Objectives* country level by the National Ozone Units (NOUs) in developing countries (“Article 5 countries”) under their Institutional Strengthening projects. UNEP, through the Information Clearinghouse, has also developed IEC tools including publications, videos and posters that it provides to NOUs for their adaptation, reproduction and dissemination in their national IEC campaigns. The objective of this project is to:
- Develop awareness materials that can be adapted locally to communicate the ozone issue to the general public through television, radio and printed materials;
 - Provide the NOUs with materials that they can use to increase awareness raising in their respective countries;
 - Raise awareness among children their teachers and parents globally about the cause and effects of ozone depletion.
- Expected Outcomes* The expected outcomes of this project are:
- Interest and awareness raised in the general public and especially in children, their teachers and parents;
 - Increased support for national Montreal Protocol implementation activities.
- Description* UNEP will develop awareness materials based on success of the project “Develop materials to educate children on ozone layer protection”] (GLO/SEV/30/TAS/210). This is a follow up action to produce video spots, radio spots and didactic materials for children (i.e. video booklet, teacher’s guide and colouring book about Ozzy). This will be first shown for the International Children’s Summit on the Environment , Aichi, Japan, 26-29 July 2005. The National Ozone Units may adapt, translate or otherwise use the materials in their own national IEC campaigns on the International Ozone Day on 16 September 2005.
- Time Frame* April 2005 –April 2006
- Cost* US\$ 120,000 (excluding agency support costs)

Project Milestones

| Task | Date (Months after approval) |
|-------------------------------|-----------------------------------|
| Hiring graphic designer | 1 |
| Awareness materials developed | 3 |
| Awareness materials printed | 6 |
| Awareness materials shared | 2 |
| Submission of PCR | 6 months after project completion |

23 Title: *China Refrigeration Servicing Project*

Background The proposal is fully described in the revised Annual Implementation Programme submitted by UNIDO

Objectives:

Expected results

and outcome:

Description:

Time Frame:

Cost: US\$ 450,000 (excluding agency support costs)

Project

Milestones:

| Task | Date (Months after approval) |
|------|---------------------------------|
| | |
| | |
| | |
| | |

Attachments:

1. Government request letter for RMP Update (Fiji)